

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA
COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE
DE
LA CHAUX-DE-FONDS

DESCRIPTION
DE LA
NOUVELLE SYNAGOGUE
ET
SOUVENIR
DES
FÊTES D'INAUGURATION

1 et 2 Sivan 5656
(13 et 14 Mai 1896)



LA CHAUX-DE-FONDS
IMPRIMERIE E. SAUSER
1896

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA
COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE
DE
LA CHAUX-DE-FONDS

DESCRIPTION
DE LA
NOUVELLE SYNAGOGUE
ET
SOUVENIR
DES
FÊTES D'INAUGURATION

1 et 2 Sivan 5656
(13 et 14 Mai 1896)



LA CHAUX-DE-FONDS
IMPRIMERIE E. SAUSER
1896

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

COMMUNAUTÉ ISRAËLITE

DE

LA CHAUX-DE-FONDS

PAR

J. WOLFF, Rabbin



NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

Communauté israélite de La Chaux-de-Fonds

Pour n'être ni longue à retracer ni féconde en événements de premier ordre, l'histoire de notre Communauté est pourtant loin d'être dénuée de tout intérêt.

Il n'est pas nécessaire d'expliquer en détail les raisons pour lesquelles notre Communauté n'est pas de date fort ancienne : elle partage ce sort avec les autres grandes communautés juives actuelles de la Suisse, en dehors de celles d'*Endingen* et de *Lengnau* (Argovie) qui seules, pendant des siècles, ont pu vivre sur le sol de la Confédération.

Les archives de la commune, qui ont été fort obligeamment mises à notre disposition, ¹⁾ contiennent quelques renseignements que nous avons pris la peine de relever. Il y est fait mention en 1790 de juifs exerçant dans le pays le commerce d'horlogerie, au grand déplaisir de quelques négociants chrétiens.

A la date du 20 octobre 1796, le registre communal parle de juifs séjournant illégalement dans la localité.

¹⁾ Nous devons des remerciements, en particulier, à Messieurs Mosimann, président du Conseil communal, Tissot, membre du Conseil communal, et Delachaux, président du tribunal, qui nous ont permis de consulter les documents à l'aide desquels nous avons pu écrire ce petit travail.

Voilà ce que nous avons trouvé à glaner dans la partie ancienne des archives et, certes, nous l'avouons franchement, nous ne nous attendions pas même à cette maigre cueillette, nous rappelant que la question de l'émancipation civile et politique des israélites ne fut résolue, même en France, que le 27 septembre 1791 par l'Assemblée constituante, alors que le canton de Neuchâtel était sous la domination prussienne.

Il est juste de dire, pour rester fidèle à la vérité historique, que l'établissement légal des israélites dans le canton de Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds en particulier, a présenté jusqu'au milieu de ce siècle, de grandes difficultés. Ce fait s'explique, d'ailleurs, tout naturellement par l'esprit du temps, le régime politique auquel était soumise la principauté de Neuchâtel et de Valangin, par les préventions de toutes sortes qui existaient encore, comme un legs fatal du moyen-âge, contre nos coreligionnaires et, surtout, par les craintes plus ou moins fondées des négociants chrétiens redoutant la rivalité commerciale de nouveaux arrivants. Jusque vers l'an 1830 quelques rares israélites furent seuls admis, par pure tolérance, à résider dans la localité.

« Le 13 août 1815, Léon Woog, juif d'Alsace, disent « les archives, est reçu habitant, par faveur parti-
« culière, la guerre ayant dévasté l'Alsace et notam-
« ment le village de Hégenheim qu'il habitait. » —
Les mêmes documents portent qu'à la date du 23
avril 1816, par humanité, le permis de séjour fut
continué au sieur Léon Woog, sous certaines réserves.
— A cette époque, les écoles publiques de La Chaux-de-
Fonds ayant un caractère confessionnel des plus

prononcés, on comprend aisément la décision des autorités scolaires, prise le 13 janvier 1817 et en vertu de laquelle « on exclut les enfants des juifs, vu la « gêne qu'impose aux instituteurs la croyance des « juifs dans diverses parties de l'enseignement et les « résultats fâcheux que cette même croyance pourrait « avoir sur les autres écoliers, au cas qu'ils viennent « à la manifester dans les classes. »

L'élément israélite à La Chaux-de-Fonds resta très faible jusqu'en 1833 où se place la première tentative de constituer une réunion de prière à l'occasion des fêtes du Nouvel An et du Grand Pardon. Les quelques familles juives ayant réussi à se fixer dans la localité, célébrèrent les offices divins de ces jours de fête, de concert avec plusieurs autres coreligionnaires établis au Val-de-Ruz, au Val-de-Travers et à St^e-Croix (Vaud) et venus exprès à La Chaux-de-Fonds, dans une chambre chez M. Léon Woog, qui a eu ainsi l'honneur d'avoir contribué à la fondation de notre Communauté.

Un peu plus tard pourtant, la petite colonie juive reçut du renfort de l'Alsace, notamment des villages de Hégenheim et de Hagenthal, berceaux ou lieux d'origine de la plupart des familles de la Communauté actuelle. Parmi les nouveaux venus se trouvait M. Isaac Bloch à qui nous devons une mention spéciale, car, de son arrivée, date la constitution des familles israélites établies dans la localité ou aux environs, en une Communauté régulière.

M. Isaac Bloch possédait une instruction religieuse très solide, ce qui lui permit de se faire agréer par ses coreligionnaires comme ministre-officiant, insti-

tuteur et « Schôhet » *sacrificateur*. C'est, de plus, chez lui que le culte se célébrait chaque sabbat. Cet état de choses dura jusqu'en 1843.

Le nombre des membres de la petite Communauté juive s'étant notablement accru dans l'intervalle de dix ans, la chambre, qui servait jusqu'alors pour la célébration du culte, ne suffit plus à contenir tous les fidèles et il fallut songer à louer un local plus vaste pour l'aménager comme oratoire.

Le 6 octobre 1843 la Communauté israélite demanda l'autorisation d'ouvrir une synagogue.

Ce fait présente pour nous ce côté intéressant qu'il constitue la première démarche officielle de la Communauté auprès des autorités locales; il marque déjà un progrès dans l'état des esprits.

Le Conseil communal ayant répondu d'une manière conforme au désir des israélites, la Communauté loua rue Jaquet-Droz, dans la maison Paillard-Sandoz, un appartement qui fut ainsi la première synagogue à La Chaux-de-Fonds.

De cette même année date aussi, au sein de la Communauté, la formation d'un comité administratif, dont le besoin ne s'était pas encore fait sentir. On dut choisir un président. A l'unanimité des suffrages, M. J. Grünsfelder qui habitait la localité depuis 1833, fut admis à l'honneur de diriger les intérêts religieux de la jeune association. Il faut avouer que nul n'était mieux qualifié pour remplir cette charge. M. J. Grünsfelder était fort instruit en matière religieuse et profane; quoique né et élevé en Allemagne, il écrivait très bien le français et pouvait dignement représenter ses coreligionnaires. Il avait, de plus, à un haut degré

L'amour du judaïsme et était versé dans la littérature hébraïque. Il avait, en outre, le sentiment des besoins de l'époque, des réformes urgentes à accomplir dans la célébration du culte. Sa préoccupation constante qui se manifeste dans les lettres qu'il écrivit au nom de ses administrés et que nous avons eu la bonne fortune de lire, fut de relever nos offices religieux, en y pratiquant quelques réformes liturgiques déjà adoptées dans d'autres communautés israélites de France et d'Allemagne. Il fut d'ailleurs bien secondé dans sa tâche, car la Communauté, composée en majeure partie d'israélites du Haut-Rhin (Alsace) s'était placée sous le rabbinat de M. Moïse Nordmann, de Hégenheim. C'est aux lumières de ce pieux et digne pasteur que M. J. Grünsfelder avait recours pour toute question touchant le culte. — Les rapports entre la Communauté et son rabbin étaient des plus étroits. Outre une correspondance suivie que M. Nordmann entretenait avec ses ouailles, il leur faisait, au moins une fois l'an, l'honneur d'une visite pastorale et leur adressait alors à la synagogue ses paternelles exhortations.

Cet événement, d'après ce que relatent les archives qui nous restent de cette époque déjà loin de nous, était toujours l'occasion d'une véritable fête pour la Communauté qui se trouvait heureuse de posséder, pour quelques jours, son chef vénéré et d'entendre sa parole éloquente. M. le rabbin profitait chaque fois de son séjour à La Chaux-de-Fonds pour assister aux leçons d'instruction religieuse et, pour s'assurer des progrès faits par les enfants, il prenait la peine de les examiner et stimulait ainsi le zèle de l'instituteur. — Mais, il était encore appelé à rendre un service d'un

autre ordre à ses administrés : A l'approche des fêtes religieuses du printemps et de l'automne, il recevait, pour les distribuer à son gré aux familles israélites nécessiteuses de Hégenheim, des secours importants que la Communauté de La Chaux-de-Fonds, jouissant alors de l'heureux privilège d'avoir des ressources pécuniaires supérieures à ses besoins, se plaisait à lui adresser. L'exercice de la charité était, pour les familles israélites originaires de l'Alsace, un moyen de se souvenir du pays natal et des amitiés d'enfance. De plus, on prélevait chaque année, sur le budget, une certaine somme devant servir de bourses à l'Ecole des Arts et Métiers de Mulhouse en faveur de quelques enfants israélites choisis parmi les plus méritants de Hégenheim, de Hagenthal et de Bouschwiller. C'était, en effet, l'époque, il est nécessaire de le rappeler, où le judaïsme, dans tous les pays civilisés, s'efforçait de prouver qu'il comprenait le bienfait de l'émancipation; aussi travaillait-il partout avec la plus grande ardeur à sa régénération, au point de vue social; de là, les efforts énergiques et extrêmement louables tentés par les communautés juives de l'occident pour inspirer à la jeunesse le goût des métiers manuels, des professions autres que le négoce et le colportage. Les israélites de La Chaux-de-Fonds ne restèrent pas, eux non plus, indifférents à ce progrès; ils y contribuèrent dans la mesure de leurs forces.

— Arrêtons, pour un moment, la suite de l'histoire intérieure de notre Communauté et traitons à cette place, d'une manière succincte, deux questions que nous n'avons qu'indiquées au commencement de ce travail et qui tiennent de trop près à notre sujet pour

que nous les négligions : Nous voulons parler de l'établissement légal des israélites dans la localité et du droit d'y acquérir des immeubles. — Il est, en effet, bien évident que le développement de notre association religieuse n'était possible qu'autant qu'on parviendrait à faire modifier l'ancienne législation marquée au coin de l'exclusivisme national et religieux.

Les raisons pour lesquelles l'établissement des négociants israélites à La Chaux-de-Fonds (c'est d'eux que nous avons spécialement à nous occuper) rencontra tant d'obstacles jusqu'au milieu de ce siècle, sont faciles à donner. Les documents officiels de l'époque les indiquent d'ailleurs en toute franchise et sans la moindre réticence :

C'est d'abord la différence de religion.

Les anciennes constitutions suisses, fédérale et cantonales, avaient un caractère confessionnel ; elles étaient faites pour garantir les droits des citoyens appartenant à la religion chrétienne. Les juifs, par le fait seul de leur religion, étaient donc hors du droit commun. — Toutefois, si cette barrière eût été la seule qui séparât les israélites des chrétiens, elle eût pu être levée assez facilement. Ce qui compliquait la question et retardait la reconnaissance de l'égalité, devant la loi civile, de nos coreligionnaires en Suisse et à La Chaux-de-Fonds en particulier, ce furent les considérations d'ordre national et économique : les israélites qui revendiquaient le droit d'établissement dans la localité étaient des citoyens de nationalité française ou allemande. — Mais la raison la plus forte qu'on invoquait contre eux, c'était la crainte

plus ou moins justifiée de la concurrence commerciale qu'ils feraient, le cas échéant, aux négociants chrétiens, car c'était en qualité de négociants qu'ils demandaient le droit de résidence. Les ouvriers et commis de confession juive ont toujours obtenu avec assez de facilité l'autorisation de demeurer dans la localité.

Pourtant il semble que la révolution de 1848 aurait dû amener, comme conséquence naturelle, la solution de la question juive dans le sens de la stricte justice; mais les motifs d'intérêt l'emportèrent sur les considérations générales et sur les grands principes de liberté, d'égalité et de tolérance dont faisaient profession les hommes politiques de cette époque.

Trois frères Nordmann, établis au Locle et fabriquant beaucoup pour La Chaux-de-Fonds, demandèrent en juin 1848 le permis d'habitation; il leur fut refusé. Cette démarche, ils la renouvelèrent ensuite périodiquement jusqu'en 1851. Si elle aboutit alors, c'est qu'ils se réclamèrent de leur qualité de citoyens français, qu'ils surent gagner à leur cause le ministre de France en Suisse et parlèrent de porter leur affaire devant la juridiction du Conseil fédéral.

Les archives de l'époque nous apprennent que c'est sous la pression des autorités fédérales et cantonales que la *communauté* (c'est ainsi que se nommait l'ancienne administration locale) finit par se relâcher de sa rigueur et qu'elle fit droit, par exception et à titre de privilège, à la demande des frères Nordmann. Le succès dû à la ténacité de ces trois israélites ne trancha pas la question; quelques négociants israélites réussirent encore, il est vrai, après une longue pro-

cédure, à obtenir, comme une concession, le droit d'habitation, mais ce fut toujours à titre exceptionnel. Toutefois, les idées libérales finirent par pénétrer dans les esprits les plus rebelles à leur influence; on comprit, même à La Chaux-de-Fonds, qu'il fallait enfin traiter les israélites d'une manière plus équitable, d'autant plus qu'on évitait difficilement leur rivalité commerciale, puisqu'ils étaient autorisés à résider dans toutes les localités du canton de Neuchâtel. N'y avait-il pas une inconséquence frappante à leur interdire le droit d'établissement à La Chaux-de-Fonds, alors qu'ils l'obtenaient sans difficulté au Locle, aux Eplatures même, où s'étaient fixées beaucoup de familles juives.

La question fut définitivement résolue et à notre entière satisfaction par le Conseil municipal de La Chaux-de-Fonds dans sa séance du 4 mai 1857, à la suite d'un grand débat qui occupa deux séances et dans lequel les opinions libérales prévalurent.

Ce fut à l'occasion de la demande d'établissement, faite par MM. Emmanuel et Elie Meyer que s'éleva ce débat important. C'est donc grâce aux démarches instantes et suivies de ces deux israélites que les autres coreligionnaires purent, à partir de 1857, s'établir sans entrave dans la localité. Honneur à leur mémoire et à la mémoire surtout de nos vaillants défenseurs chrétiens qui firent ainsi faire un grand progrès à l'esprit public en notre faveur !

A cette question de l'établissement se rattache, par une étroite connexité et comme une conséquence immédiate, celle de l'acquisition des immeubles. Elle se posa une première fois en 1849. Le cas est intéres-

sant à relater : M. Moïse Woog, négociant estimé à La Chaux-de-Fonds, demandait au Grand Conseil de Neuchâtel 1° de pouvoir acquérir un immeuble ; 2° par mesure générale, d'accorder la même faveur à tous ses coreligionnaires qui se trouveraient dans le cas d'acquérir ultérieurement des immeubles.

Cette pétition était accompagnée d'une pièce signée par 63 citoyens de La Chaux-de-Fonds qui appuyaient fortement la demande du sieur Woog, quant à ce qui le concernait personnellement. Le Grand Conseil, après une longue discussion, accorda, à titre de faveur, à M. Woog l'autorisation d'acquérir à La Chaux-de-Fonds une propriété, qui, à cause de la qualité religieuse du propriétaire, fut surnommée depuis lors *Jérusalem*¹⁾. Malgré l'intervention éclairée et généreuse de M. A. Lambelet, la Haute Assemblée ne voulut pas décréter une mesure générale en faveur des israélites, pour ne pas se mettre par là en contradiction avec la Constitution fédérale. Elle craignait, en outre, « d'exposer le canton à devenir le point de mire des « israélites qui y afflueraient de toutes parts. »

La question surgit de nouveau en 1853, à l'occasion de la demande que firent, pour l'acquisition d'un immeuble destiné à leur fabrication d'horlogerie, les trois frères Lazare, Bernard et Isaac Braunschweig, établis au Locle. Le Grand Conseil de Neuchâtel répondit par un refus motivé par la législation fédérale ne reconnaissant pas aux israélites le droit d'ac-

¹⁾ Notons à titre de curiosité que la rue Fritz Courvoisier portait autrefois le nom de rue des Juifs ; ce nom lui fut sans doute donné à cause des nombreux colporteurs israélites qui la traversaient autrefois venant du Vallon de St-Imier.

quérir des immeubles sur le territoire de la Confédération.

MM. A. Lambelet et E. Dubois, froissés dans leurs convictions libérales par cette manière de voir, déposèrent alors sur le bureau de la Haute Assemblée une motion tendant à modifier la disposition légale qui interdisait aux israélites d'acquérir des immeubles dans le canton de Neuchâtel ; elle ne fut pas adoptée. L'heure n'était pas venue de l'émancipation complète des israélites, en Suisse.

La conclusion du traité de commerce, en 1865, entre la France et la Suisse, lequel stipulait le libre établissement, sur le sol de la Confédération, de tous les citoyens français, sans distinction de culte, amena un revirement en notre faveur. D'autre part, l'opinion publique, lors du referendum de 1866 au sujet d'une Constitution à élaborer sur des bases conformes à la notion moderne du droit, oublia ses préventions séculaires contre les israélites, adopta le principe de la liberté de conscience pour les adeptes de toutes les confessions et reconnut aux israélites le droit de s'établir librement en Suisse. Enfin la nouvelle Constitution fédérale de 1874 mit un terme à la question juive en garantissant aux israélites les mêmes droits qu'aux autres citoyens.

— Revenons maintenant, pour ne plus en interrompre le fil, à l'histoire intérieure de notre Communauté que nous avons laissée à ses débuts, sous les auspices de M. Grünsfelder, son premier président. Il occupa cette charge jusqu'en 1860, pendant une période de 17 ans, fait remarquable dans les annales d'une association religieuse et qui prouve dans quelle estime la Com-

munauté tenait son président et quelle confiance elle lui accordait.

Dans ce laps de temps, la place de ministre-officiant se trouva deux fois vacante. M. Isaac Bloch, affaibli par l'âge, avait résigné ses fonctions. La Communauté se priva avec peine des services de ce digne ministre de Dieu, de cet homme jouissant d'une considération bien légitime auprès de ses coreligionnaires. Elle choisit, pour le remplacer, M. Beer. Doué d'une belle voix et connaissant à fond notre musique religieuse, il gagna bien vite les sympathies des membres de la Communauté qui lui donna, en plus d'une occasion, des marques sérieuses de son entière satisfaction. M. Beer avait, en outre, une instruction religieuse et profane assez développée qui lui permettait, aux grandes fêtes, d'édifier son auditoire par une prédication de circonstance. Il eut même l'honneur — ce fait mérite d'être rapporté — d'inaugurer au temple de La Chaux-de-Fonds la cérémonie d'initiation religieuse.

Vers 1860, M. Beer, au grand regret de ses ouailles, donna sa démission pour embrasser la carrière commerciale où l'attendaient des déboires nombreux et de cruelles épreuves.

M. J. Grünsfelder, pour pourvoir à la vacance du poste, s'adressa au Grand-Rabbin du Consistoire central de France, à M. Isidor, de sainte mémoire, et lui demanda de décider un élève du séminaire israélite de Paris, au terme de ses études, à accepter la place de ministre-officiant et d'instituteur. Des négociations furent entamées, mais ne purent aboutir pour des raisons que n'indiquent pas nos archives. La Com-

munauté trouva enfin un candidat sérieux. Elle avait le désir de relever l'enseignement religieux qui avait été négligé pendant quelque temps et ne voulait le confier qu'aux mains expertes d'un homme possédant les connaissances pédagogiques que réclame cet emploi. Elle ne put mieux faire que d'agréer la candidature d'un jeune homme, M. Wormser, instituteur primaire israélite à Vintzenheim (Alsace-H^t-Rhin), qui réunit à bon droit tous les suffrages. Le titulaire joignait à un savoir profane très sûr des connaissances religieuses étendues. M. Wormser qui s'était, dès son enfance, destiné à la carrière rabbinique, était bien versé dans la littérature juive. Il lisait le Talmud et les livres de nos casuistes. De plus, il était à même, à l'occasion des fêtes, de prêcher au temple.

La Communauté, jouissant jusqu'alors du bienfait précieux de la concorde et de la bonne entente, était en pleine prospérité, quand éclata, à la fin de l'année 1861, un mouvement antisémite de quelque gravité. Il provoqua, bien à tort, l'émigration de plusieurs familles israélites notables qui allèrent se fixer à Genève. Parmi elles se trouvait M. Grünsfelder. Son départ fut vivement regretté de la Communauté qui lui manifesta, par lettre, sa profonde reconnaissance pour les nombreux et excellents services dont elle lui était redevable durant tant d'années, en le nommant « président honoraire. » On choisit, pour le remplacer, M. J. Schwob-Léwy, qui occupa la présidence depuis 1861 jusqu'en 1866. Le nouveau président s'inspira de l'esprit de son prédécesseur dans le règlement des questions intéressant le culte. C'est ainsi que, pendant un certain nombre d'années, il fit réciter la plus grande

partie des « Haphtaroth » en langue française, pour édifier les fidèles peu au courant de l'hébreu.

Parmi les événements les plus importants de cette période, nous devons signaler qu'en 1862 les fidèles, se trouvant à l'étroit dans leur oratoire, firent construire et inaugurèrent solennellement la synagogue que nous occupons encore et qui est située rue de la Serre.

Si tout ce qui concerne les fonctionnaires et les choses du culte rentre de plein droit dans le cadre de cette notice, notre devoir consiste aussi à consacrer dans notre travail une mention aux différentes œuvres de bienfaisance ou de mutualité qui existent dans la Communauté et dont elles sont les organes indispensables. En suivant l'ordre chronologique, nous devons indiquer en premier lieu la « Société des Dames ». C'est sur l'initiative éclairée d'une femme de cœur, M^{me} J. Grünsfelder, qu'elle fut fondée en 1854; les statuts portent qu'elle se propose d'offrir à ses membres une assistance matérielle, morale et religieuse, en cas de maladie ou de malheur. La première présidente fut naturellement M^{me} Grünsfelder et les fonctions de secrétaire furent remplies, pour la première fois, par M^{me} Isaac Woog qui, depuis cette époque déjà lointaine, ne cesse d'appartenir à l'œuvre et de lui apporter l'appui de sa longue expérience. Le nombre des sociétaires qui, en 1854, était de 24, s'élève aujourd'hui à 146. Ce chiffre a son éloquence et atteste l'état florissant de la société.

En 1862 se forma, sur l'initiative de quelques jeunes gens bien intentionnés la société dénommée « La Bien-

faisante». Les principaux membres fondateurs de cette œuvre intéressante à tous égards furent MM. Charles Willard et Michel Bloch. A ceux-ci revient le très grand mérite d'avoir favorisé, au sein de notre jeunesse, la création d'une œuvre importante d'assistance mutuelle. Cette société n'a pas dérogé à son but. Elle est actuellement des plus prospères et compte 86 membres.

En 1867 se place la fondation d'une seconde société philanthropique, dont le but est le même que celui de la « Bienfaisante » et qui prit le nom de « Bikkour Cholim » (visitation des malades). Cette œuvre s'inspirait de la charitable pensée de fournir aux hommes mariés l'assistance matérielle et morale en cas de maladie et les secours de la religion, en cas de décès. Les membres fondateurs de cette société furent MM. Elie Meyer, Samuel Meyer, Raphaël Picard, Alexandre Picard, Alexandre Gœtschel, Isaac Meyer, S. Beyersdorf, Gœtschel-Lévy, Salomon Wolff et Jacques Ulmo.

Enfin plus récemment, se fondèrent deux autres œuvres, dont la création, intelligente et prévoyante à la fois, est appelée à rendre les plus précieux services. C'est 1° « L'œuvre des apprentissages. » L'honneur de cette fondation revient à plusieurs membres de la Société des jeunes gens israélites, mais en particulier à MM. Maurice Blum et Isaac Ditisheim.

Comme son nom l'indique, cette œuvre a pour but de faciliter aux enfants israélites de familles indigentes, l'apprentissage de métiers manuels ou de toute autre profession. C'était revenir à la vraie tradition du judaïsme qui, avant l'époque des persécutions

subies par nos ancêtres au moyen-âge, encourageait, par sa littérature surtout, le travail manuel et lui reconnaissait sa haute portée morale et sociale.

2° La formation d'un « Comité central de Bienfaisance », due à l'initiative de M. Isaac Ditisheim. Composé des président, vice-président et trésorier de la Communauté, des présidents et vice-présidents des différentes sociétés philanthropiques israélites de la localité, du rabbin et du ministre-officiant, ce comité doit s'occuper de tout ce qui concerne le soin des israélites pauvres de la localité.

Signalons en dernier lieu, parmi les créations utiles et méritant l'appui et la sollicitude de tous les coreligionnaires, le « Comité régional de l'Alliance Israélite Universelle » qui fut fondé en 1865 à La Chaux-de-Fonds par M. Schwob-Léwy, à la suite d'un appel adressé par le comité central de Paris. Depuis cette époque, presque tous les membres de la Communauté eurent à cœur d'apporter leur offrande et leur concours dévoué à cette société dont le but est si noble et d'un intérêt si grand pour le judaïsme tout entier.

M. Wormser, agréé en qualité de ministre-officiant et d'instituteur, se démit de ses fonctions en 1865, à la suite d'une divergence de vue avec quelques membres du comité administratif. On se trouva donc de nouveau en présence de plus d'une difficulté, lorsqu'il s'agit de pourvoir dignement à la vacance de ce poste. Sans doute, les candidats ne firent pas défaut, mais la Communauté avait des exigences, bien légitimes du reste, vu l'importance que prenait d'année en année, avec l'augmentation des familles israélites à La Chaux-de-Fonds, les fonctions de ministre-offi-

ciant, d'instituteur et de « Schôhet ». On s'était adressé, en France, à différents Grands Rabbins, pour trouver, par leur intermédiaire, un jeune homme capable, répondant au désir de tous. Un concours fut ouvert; M. S. Beyersdorf, alors ministre-officiant de la communauté de Hégenheim, après une audition au temple et une leçon d'instruction religieuse faite aux enfants, l'emporta sur ses concurrents. Sa candidature réunit tous les suffrages. C'est donc depuis une période de près de 30 ans que M. Beyersdorf exerce ses fonctions religieuses au sein de notre Communauté où il a su se concilier l'estime de tous par la dignité de sa vie et la conscience avec laquelle il remplit les devoirs de sa profession.

Après six ans de présidence, pendant lesquels il ne cessa de prouver son zèle et sa sollicitude en faveur de ses administrés, M. Schwob-Lévy céda la place à M. Léon Picard, qui resta à la tête du comité administratif de la Communauté jusqu'en 1868.

En 1867, la Communauté se déclara indépendante du rabinat de Hégenheim dont les services n'étaient plus jugés suffisants, vu le nombre des israélites établis dans la localité. Déjà commençait à germer l'idée d'établir plus tard, ici même, un rabinat.

En 1868, par les suffrages unanimes de ses collègues, M. Meinrad Bloch fut appelé à l'honneur de diriger les affaires du culte en remplacement de M. Léon Picard, démissionnaire. Il conserva ses fonctions jusqu'en 1870.

M. Meinrad Bloch était doué d'une grande élévation de caractère; il avait une instruction profane au-dessus de la moyenne, comme le prouvent les lettres

conservées dans le registre de notre Communauté ; il possédait, de plus, un beau talent oratoire. Esprit très judicieux et modéré, il prit à cœur les intérêts qui lui furent confiés. Il acquit une grande autorité et un véritable ascendant sur ses collègues par l'aménité de son caractère et son excessive courtoisie. Ses aptitudes furent d'ailleurs appréciées même en dehors du cercle de ses coreligionnaires. La commission d'éducation de notre ville se l'était adjoint comme membre, puis elle le choisit pour son président. Il a laissé partout le meilleur souvenir.

C'est en 1868, sous la présidence de M. Meinrad Bloch, que surgit pour la première fois la grave question de l'acquisition d'un cimetière israélite, question qui ne fut résolue qu'en 1872.

Dans l'intervalle, en 1870, la Communauté nomma pour son président M. Picard-Aron, qui s'inspira lui aussi de l'exemple de ses prédécesseurs.

Les événements de la guerre franco-allemande de 1870 ne laissèrent pas indifférents les israélites de La Chaux-de-Fonds, pour la plupart de nationalité française. Ils s'associèrent, eux aussi, au grand élan de charité qui se manifesta en faveur des soldats français internés en Suisse et contribuèrent, par de généreuses offrandes, au soulagement des blessés et des victimes de la guerre.

Cependant, malgré ce douloureux événement, la Communauté poursuivit la réalisation de son projet d'établissement d'un cimetière israélite.

Elle avait nommé une commission, spécialement chargée de cette affaire et dont le premier président fut M. Jules Blum. La commune des Eplatures ayant

consenti à céder aux israélites une partie du terrain qui lui sert de lieu de sépulture, on demanda au Conseil d'Etat du canton la ratification de la vente, laquelle fut accordée sans difficulté.

La cérémonie d'inauguration du cimetière israélite eut un caractère imposant. Elle eut lieu le 9 décembre 1872, en présence de la Communauté toute entière, des membres du conseil municipal des Eplatures ayant à leur tête le pasteur de la paroisse, M. de Montmollin et de MM. les pasteurs de La Chaux-de-Fonds ; la solennité fut présidée par M. Isaac Levy, Grand-Rabbin de Vesoul. Détail touchant à noter : comme la pluie ne cessait de tomber ce jour-là, la cérémonie se fit au temple protestant attenant au cimetière et gracieusement mis, pour la circonstance, à la disposition des israélites. La Communauté gardera toujours le souvenir le plus reconnaissant de cette marque de tolérance et d'insigne bienveillance.

M. Schwob-Léwy parla le premier, au nom de ses collègues de la commission du cimetière et de tous ses coreligionnaires, pour remercier chaleureusement les autorités de leur présence. Puis M. le Grand-Rabbin prononça un discours d'une rare élévation et d'une éloquence entraînante, dont le thème fut fourni par les différentes appellations hébraïques du champ de repos, désigné en hébreu sous les termes de *Maison des tombes*, *Maison des Vivants* et *Maison de l'Eternité*. La parole chaude et vibrante de l'orateur a laissé dans le cœur de tous les assistants l'impression la plus forte. La cérémonie se termina par une allocution de M. le pasteur des Eplatures qui, dans les termes les plus bienveillants, assura la Communauté

israélite de la sympathie de sa paroisse et de sa commune. — Cette solennité de la consécration de notre cimetière est une des grandes dates de l'histoire des israélites du canton de Neuchâtel et, pour cette raison, nous n'avons pas craint d'en faire une relation un peu circonstanciée.

En 1874, M. Picard-Aron fut remplacé dans les fonctions de président par M. Schwob-Léwy qui, devant l'unanimité des suffrages, dut accepter une seconde fois la direction des affaires administratives de notre culte. Pendant qu'il fut en charge, notre association religieuse eut à discuter une importante question qui, selon le sens dans lequel elle eût été résolue, aurait pu influencer grandement sur les destinées ultérieures de notre « Qehilla » : Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel venait d'élaborer et de rendre exécutive en 1874 une nouvelle législation ecclésiastique dont un des chapitres a trait au culte israélite. Il s'agissait de savoir si la Communauté désirait se mettre au bénéfice de cette loi ou si elle continuerait à rester indépendante de l'Etat. Après un débat fort intéressant, l'assemblée générale, à la date du 26 février 1874, à la majorité d'une seule voix, refusa de se mettre au bénéfice de la loi ecclésiastique.

M. Schwob-Léwy, jouissant de la confiance générale, garda ses fonctions de président jusqu'en 1877. Son successeur fut M. Moïse Diedisheim.

De 1877 à 1880, le nombre des contribuables israélites augmenta dans de très fortes proportions; aussi la situation matérielle de la Communauté était-elle des plus florissantes. On put réaliser de sérieuses économies, dans la pensée de les utiliser plus tard,

quand il s'agirait de doter la Communauté d'une nouvelle synagogue dont le besoin commençait déjà à se faire sentir.

En 1880, la Communauté reçut un appel du « Comité central de l'Alliance israélite de Paris », en faveur d'une souscription à ouvrir pour l'érection d'un monument à Adolphe Crémieux, le fondateur de la plus belle œuvre du judaïsme moderne. Cet appel fut entendu, comme il devait l'être de la part des israélites de La Chaux-de-Fonds. Ils avaient en effet à s'acquitter d'une dette particulière de reconnaissance envers la mémoire de Crémieux qui, en 1845 ¹⁾, à la séance de la Chambre des députés du 10 juin, à l'occasion de l'expulsion d'un de nos coreligionnaires de La Chaux-de-Fonds, défendit vaillamment les intérêts des citoyens français de confession juive désirant s'établir en Suisse.

Pendant toute la durée de sa présidence, M. Moïse Diedisheim ne cessa de montrer beaucoup de zèle et de bonne volonté dans l'accomplissement de son mandat.

Dans son assemblée générale du 21 février 1881, la Communauté choisit, à une grande majorité, M. J. Schwob-Weill pour son président; mais ne déféra au vœu de ses collègues qu'à la condition d'être efficacement secondé par M. Michel Bloch comme vice-président.

Depuis cette longue période, notre association religieuse, reconnaissant toujours les nombreux et excellents services rendus par son président et son vice-président, s'empresse de leur renouveler chaque fois

¹⁾ Voir les Archives Israélites, année 1845.

leurs pouvoirs, à l'expiration de leur mandat; et devant les pressantes instances de leurs collègues, ces messieurs ne peuvent se dérober à l'honneur qui leur est fait et continuent à administrer les affaires du culte dans un esprit de conciliation et de concorde.

Mais, à côté d'un président et d'un vice-président devenus en quelque sorte inamovibles, sur le vœu général, il y a encore une fonction qui reste non pas toujours dans les mêmes mains, mais toujours dans la même famille; je veux parler du soin des finances confié tour à tour à M. Lazare Braunschweig, à M. Isidore Braunschweig, son fils, puis de nouveau à M. Lazare Braunschweig jusqu'à son départ pour Paris, et enfin à M. Alphonse Braunschweig, son autre fils.

Cette commission administrative a vu surgir un grand nombre de questions dont plusieurs reçurent une solution heureuse, à notre sens, pour l'avenir de notre Communauté.

Le nouveau comité commença son action en favorisant de toutes ses forces un appel que « l'Alliance israélite universelle » venait de lui adresser. Il s'agissait cette fois de venir en aide aux israélites russes expulsés de leur pays ou opprimés par les fameuses lois de mai 1880. On ouvrit à La Chaux-de-Fonds une souscription générale, à laquelle prirent une large part un grand nombre de nos concitoyens chrétiens, également touchés des malheurs immérités de nos coreligionnaires.

Dans cette même année de 1881, sur la motion de M. Marc Blum, on reprit le projet de construction d'une nouvelle synagogue. Ce projet fut sur le point d'être réalisé. La Communauté avait déjà réuni une

somme très importante à cet effet; un plan, dressé par M. Pittet, architecte, avait été adopté; on allait procéder à l'acquisition d'un terrain et se préparer à bâtir, quand survint le mouvement antisémite du 1^{er} mars 1885. L'assemblée générale du 26 mars décida ensuite d'abandonner ce projet. — Certes, nous n'avons pas à porter un jugement sur ce vote; nous nous permettons cependant une petite observation qui a peut-être son importance. C'est qu'il ne faut pas trop regretter la décision qui fut prise alors par la Communauté, sur le conseil d'orateurs ayant développé des vues empreintes d'un pessimisme exagéré; le temple qu'elle se proposait de construire n'aurait plus répondu aux besoins actuels; l'élément israélite, depuis 1885, s'est en effet bien accru dans la localité. De plus, le temps a prouvé qu'il ne faut pas ajouter une importance excessive au mouvement antisémite, lequel finira par être enrayé, avec l'aide de Dieu et grâce au bon sens des populations, à leur amour de l'ordre et de la paix.

Cet accroissement¹⁾ marqué des membres de la Communauté rendit possible la réalisation d'une idée qui depuis longtemps était caressée par nombre de personnes soucieuses de la dignité de notre culte: il s'agit de la nomination d'un rabbin-instituteur. Sans la crainte de charges financières trop lourdes, on eût, depuis quelques années déjà, donné satisfaction à un besoin généralement senti. On finit par se convaincre pourtant que le ministre-officiant, dont on appréciait d'ailleurs et à juste titre les loyaux et excellents services,

¹⁾ Au 1^{er} janvier 1896, la population israélite de La Chaux-de-Fonds était de 824 âmes sur 30,271 habitants.

devait être allégé d'une partie de sa tâche, les fonctions de ministre-officiant et de « Schôhet » réclamant la plus grande partie de son temps ; d'autre part, le nombre des enfants israélites, en âge de recevoir l'instruction religieuse, était plus que suffisant pour que la Communauté se décidât à créer un nouvel emploi d'instituteur. Si l'on parvenait à mettre la main sur une personne pouvant remplir à la fois les fonctions de rabbin et d'instituteur, la cause était gagnée. Le comité administratif ouvrit un concours. La candidature de M. Jules Wolff, gradué Grand-Rabbin et ancien élève du séminaire israélite de Paris, ayant été jugée sérieuse, sur les références fournies par M. Zadoc Kahn, Grand-Rabbin de Paris, M. le Grand-Rabbin Trénel, directeur du séminaire israélite à Paris, M. J. Derembourg, membre de l'Institut, et M. le Grand-Rabbin L. Wogue, professeur au séminaire israélite, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport très substantiel de M. J. Gutmann sur la question, nomma M. Jules Wolff, à l'unanimité des suffrages, rabbin-instituteur.

La première prédication, à titre d'épreuve du titulaire, eut lieu au temple le premier jour de Pentecôte, le 16 mai 1888 ; et, le 22 mai suivant, la nomination de M. le rabbin fut ratifiée par la Communauté réunie en assemblée générale extraordinaire. L'installation officielle de M. Jules Wolff se fit le 6 août 1888, et fut l'occasion d'une fête au temple, à laquelle furent conviés les ecclésiastiques des différentes églises et les autorités locales.

M. le rabbin réorganisa le cours d'instruction religieuse et, pour qu'ils eussent une sanction, il institua

la cérémonie d'initiation religieuse qui a été célébrée, depuis lors, régulièrement chaque année, après la fête de « Souccoth ». D'autre part, pour relever la cérémonie de la « Bar Mitzva », qui n'était plus qu'une pure formalité sans grande importance, il proposa un règlement à cet égard, qui fut adopté par la Communauté le 25 février 1889.

Une commission d'éducation composée d'abord de 10 membres, puis portée à 18, fut chargée de procéder à des examens périodiques, et de s'assurer ainsi des progrès réalisés par les élèves. Chaque année, en outre, pour témoigner de l'intérêt qu'elle prend à cette question vitale de l'enseignement religieux, la Communauté fait distribuer publiquement au temple des récompenses aux enfants les plus méritants.

En 1890, M^{mes} J. W. et M. B., d'accord avec M. le rabbin, firent une souscription dont le produit servit à l'acquisition d'un harmonium. Cet instrument fut gracieusement offert à la Communauté, qui l'accepta avec une vive reconnaissance. — Dans cette même année, la Communauté décida la construction d'un oratoire au cimetière, réalisant ainsi des désirs qui avaient déjà été formulés quelques années auparavant. L'édifice, construit conformément au plan présenté par M. A. Theile, architecte, fut terminé en 1891.

Sur l'initiative de quelques jeunes gens, il se forma une Société, le « Chœur mixte », devant contribuer par l'exécution de chants liturgiques, à rehausser, les jours de grandes fêtes, la célébration du culte. Cette jeune association a rendu de bons services. Nous osons pourtant espérer qu'à l'occasion de l'inauguration du

nouveau temple, elle s'organisera sur d'autres bases et qu'elle comprendra la grandeur du but qu'elle s'est tracé.

Enfin, dans cette même année de 1890, qui a particulièrement marqué dans l'histoire de notre Communauté, on décida la construction d'une nouvelle synagogue, qui était devenue une nécessité. L'acquisition du terrain fut faite en 1891. Aujourd'hui, nous avons la joie d'assister à la pose de la pierre angulaire du nouveau temple. La Communauté peut vérifier la justesse du dicton populaire; « Tout vient à temps à qui sait attendre. »

Notons enfin, pour que cette notice soit complète, la solution fâcheuse donnée à la question de l'abatage selon le rite israélite. Nous ne voulons pourtant pas terminer ce petit travail par la mention de cette malencontreuse affaire; nous aimons mieux affirmer, selon l'esprit du judaïsme qui est optimiste malgré tout, que nous avons foi dans l'avenir.

Nous remercions avec effusion la Providence des heureux changements qu'elle a amenés dans la condition des israélites en général et à La Chaux-de-Fonds en particulier. Avec les auteurs de notre liturgie disons: « Loué soit le Seigneur qui change les temps ». Placée sous l'égide de la Constitution fédérale et sous la protection des lois cantonales, garantissant la liberté de conscience et le libre exercice du culte, notre Communauté, c'est là notre ferme espoir, ne périélitera pas. De même que dans ce pays de liberté, les hommes des nationalités les plus diverses peuvent se rencontrer, se coudoyer et fraterniser, de même les adeptes

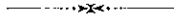
des diverses religions peuvent vivre côte à côte dans le plus parfait accord.

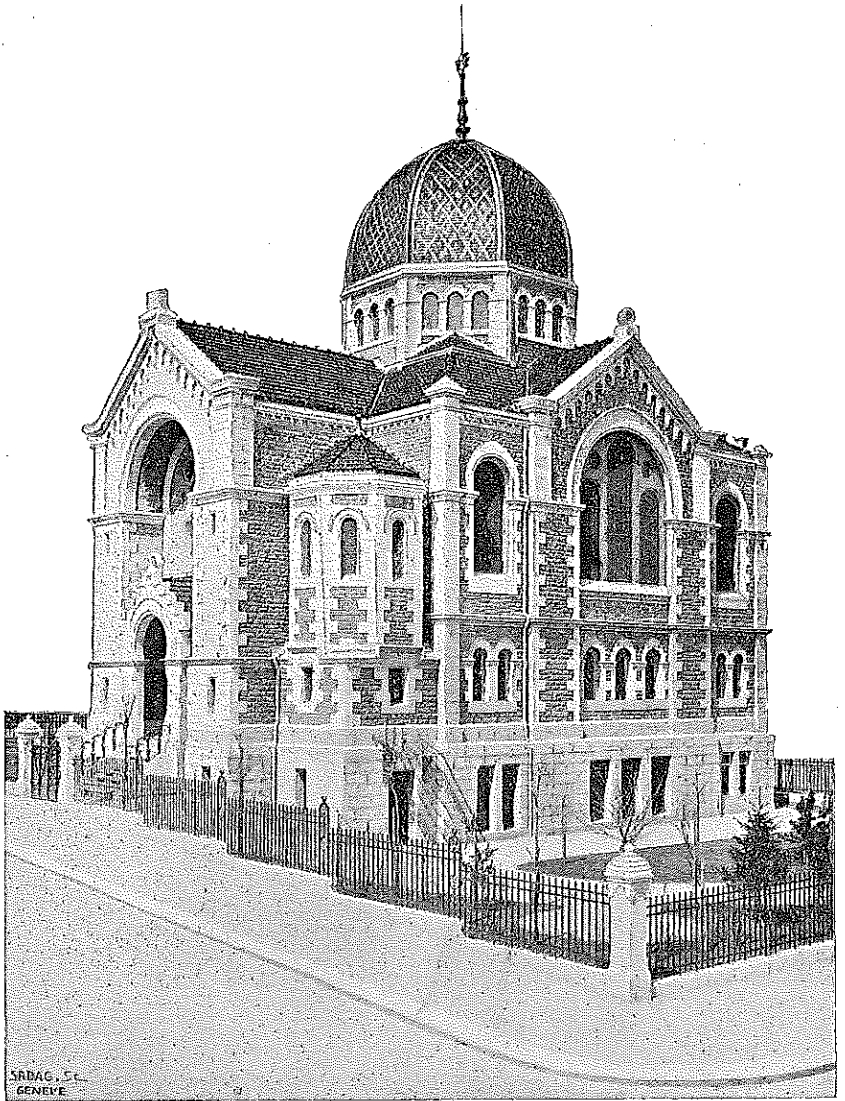
Le temple que la Communauté fait ériger ici sera un nouveau symbole de paix, ajouté à tant d'autres qui existent déjà dans la localité. Notre synagogue aura de plus l'avantage de rappeler à ceux qui seraient tentés de l'oublier, que le judaïsme est le vieux tronc toujours vigoureux d'où est issue la religion chrétienne.

Puisse Dieu nous accorder la joie de voir l'achèvement de l'édifice dont nous allons poser les fondements!

La Chaux-de-Fonds le 24 Sivvan 5654.

(28 juin 1894.)





SYNAGOGUE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Autotypie E. SAUSER, La Chaux-de-Fonds

DESCRIPTION

DE LA

NOUVELLE SYNAGOGUE

DE

LA CHAUX-DE-FONDS



DESCRIPTION

DE LA

Nouvelle Synagogue de La Chaux-de-Fonds

Les lecteurs de la notice historique qui précède, nous sauront peut-être gré que nous la fassions suivre, comme appendice, d'une petite description de la nouvelle synagogue.

Cet édifice, exécuté d'après les plans de M. Kuder, architecte à Strasbourg, est construit en pierres de taille alternant avec des bossages de couleur grise-jaunâtre, qui lui donnent tout à la fois un cachet de solidité et d'élégance. Il est conçu dans le style roman.

Ses trois façades donnent sur trois différentes rues : La façade principale sur la rue de l'Avenir, l'une des façades latérales sur la rue de la Serre et l'autre sur la rue du Parc.

Du centre du monument s'élève une jolie coupole à tambour octogonal portant trois fenêtres par côté, couverte de tuiles polychromes avec arêtes et épi en cuivre poli et dont le sommet est à 32 mètres de hauteur. Ces arêtes, ainsi que l'épi qui mesure quatre mètres de hauteur et auquel un paratonnerre est fixé, constituent un travail artistique d'une grande originalité.

L'œil s'arrête avec plaisir, tout d'abord, sur le portail qui est une œuvre intéressante faisant honneur au goût de l'architecte.

Dans le fond, une rosace à vitraux coloriés produit le meilleur effet.

Sur le frontispice on lit, gravées en hébreu et en lettres dorées, les paroles du crédo: « Schema yisraël Adônây élohénou Adônây échâd ». *Ecoute Israël, l'Eternel est notre Dieu, l'Eternel est un.* (Deut. 6, 4).

La façade est couronnée par le motif des deux Tables de la loi. Ce qui en achève la décoration, ce sont les arcs peints sur fond or avec l'inscription de la sentence hébraïque: « Techillath chokhma yirath Adônây ». *Le commencement de la sagesse est la crainte du Seigneur.* (Prov. 9, 10).

De la façade principale se détachent, de chaque côté, à droite et à gauche, les deux tourelles des escaliers qui conduisent aux galeries réservées aux dames.

Au milieu de chaque façade latérale, se trouve une large baie à trois lobes, qui donne à cette partie de l'édifice un aspect caractéristique et imposant.

La couverture de la synagogue est en tuiles émaillées de couleur brune contrastant avec les tuiles de la coupole dont les unes sont vertes, les autres jaunes, et avec la pierre blanche de l'édifice.

Du côté de la façade principale, un perron assez élevé donne accès au vestibule de la synagogue dont la porte à deux battants avec fermettes en fer forgé mérite d'attirer l'attention.

Le vestibule, décoré dans un style sévère, communiqué, de chaque côté, avec les escaliers des gal-

ries. Sur trois de ses parois, nous relevons les inscriptions suivantes hébraïques et françaises :

1^{re} inscription : « Enê Adônây èl tzaddîqîm veoznâv èl schavathâm ». *L'Éternel veille sur les justes et exauce leurs prières.* (Ps. 34, 16).

2^{me} inscription : « Aschrê kol yerê Adônây hahôlêkh bidrakhâv ». *Heureux le mortel qui craint l'Éternel et marche dans ses voies.* (Ps. 128, 1).

3^{me} inscription, tracée au-dessus de la porte d'entrée de la synagogue : « Ma tôbhou ôhalêkha yaaqôbh mischkenôthêkha yisraël ». *Cette synagogue érigée à la gloire de l'Éternel par la Communauté israélite a été commencée en 5654 et achevée en Elloul 5655-1895.*

La disposition intérieure de la synagogue est celle de tous les édifices orientaux : une coupole au centre sur base carrée avec quatre collatéraux et quatre petites coupoles dans les angles.

Les piliers de marbre de Soleure supportant la coupole, sont distants de 9 mètres et la profondeur des collatéraux est de 3 mètres 60. Sur ces piliers reposent les galeries dont la balustrade est en bois ajouré de couleur rouge avec filets dorés. La décoration de la coupole et des voûtes est d'une belle inspiration, mille couleurs s'harmonisant d'une manière parfaite avec les teintes des vitraux. Le motif principal de cette décoration est un double triangle « Maguèn David » bouclier de David duquel partent autant de rayons que d'arêtes portant les noms, gravés en hébreu et en lettres dorées, des patriarches Abraham, Isaac et Jacob, ceux de Moïse, Aaron, David, Salomon et Samuel; le tout dans un ciel constellé d'étoiles.

En face de l'entrée, on aperçoit les parties importantes : « L'Almemor » *chœur* et le tabernacle, s'étageant l'un derrière l'autre.

On accède, par quelques gradins, à droite et à gauche, au chœur et, de là, quelques marches conduisent au tabernacle. Celui-ci est construit en stuc avec colonnettes en marbre de couleur des Pyrénées et chapiteaux artistement sculptés; le tout blanc et or avec niches peintes d'un bel effet décoratif. Le motif habituel des Tables de la loi domine le sanctuaire.

La fermeture du tabernacle se fait par une porte en chêne avec moulures devant laquelle pend le rideau brodé « Parôkhêth ».

Au moyen d'une disposition ingénieuse due à un mécanisme électrique, on n'a qu'à presser sur un petit levier et le rideau ainsi que la porte du sanctuaire glissent, l'un à droite et l'autre à gauche, dans des rainures pratiquées dans les parois. En avant du sanctuaire se trouve la chaire à prêcher en bois de chêne artistement ouvragé et la table de l'officiant.

Le mobilier de la synagogue est en chêne, d'un travail très soigné et d'un aspect monumental; il est en complète harmonie avec le style de l'édifice.

Les bancs avec hauts pupitres sont disposés sur quatre rangées dans la nef et le nombre total des places s'élève à 208.

Les bancs des galeries, également en bois de chêne, sont placés en gradins et le nombre des places est de 210.

La synagogue reçoit le jour par les 24 fenêtres à vitraux légèrement colorés de la coupole, par les vitraux des fenêtres latérales d'une coloration plus

accentuée et par la magnifique rosace du fond, de sorte que toutes les parties du temple reçoivent la lumière à flots.

Trois inscriptions françaises sont tracées en caractères du moyen-âge au-dessus des grands vitraux :

1° « *N'avons-nous pas tous le même père; un seul Dieu ne nous a-t-il pas tous créés* ». (Malachie 2, 10).

2° « *Ma maison sera appelée une maison de prière pour tous les peuples* ». (Isaïe 56, 7).

3° « *Du levant du soleil à son couchant, que le nom de l'Éternel soit loué* ». (Ps. 113, 2).

Une 4^{me} inscription française domine le tabernacle, c'est le verset de Moïse :

« *Tu aimeras l'Éternel ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir* ». (Deut. 6, 5).

Notons encore, pour être complet, les deux petites inscriptions hébraïques gravées en lettres dorées, à droite et à gauche du sanctuaire :

« *Kî nêr mitzva vethôra ôr* ». *Le précepte est une lampe et la loi une lumière*. (Prov. 6, 23).

« *Schivvîthî Adônây lenègdî thamîd* ». *J'ai sans cesse l'Éternel devant les yeux*. (Ps. 15, 8).

Au-dessus de la porte de la synagogue sous la galerie : « *Barôukh atta bebhôèkha oubharôûkh atta betzêthèkha* ». *Sois béni à ton entrée et sois béni à ta sortie*. (Deut. 28, 6).

L'édifice est éclairé à la lumière électrique au moyen de jolis lustres, d'appliques placées de distance en distance dans la synagogue et aux galeries, et de deux chandeliers à neuf branches « *Menôrôth* » en cuivre doré, posés sur la balustrade de « *l'Almémor* ».

La lampe perpétuelle en argent est suspendue devant le sanctuaire.

Le chauffage se fait au moyen d'un calorifère à air chaud, placé au sous-sol.

Les dépendances de la synagogue sont au sous-sol et se composent : d'une grande salle aménagée comme oratoire, salle de classe, salle de réunions pour les assemblées de la Communauté; de l'appartement du concierge; de la chambre de chauffage, etc.

Au sud de la synagogue se trouve un beau jardin. Tout l'édifice est entouré d'une grille en fer forgé d'un travail soigné.

Les plans d'ensemble sont dus au talent de l'architecte principal M. Kuder, mais les plans de détail, ainsi que la décoration intérieure, sont l'œuvre personnelle et originale de l'architecte, directeur des travaux, M. Gustave Clerc de La Chaux-de-Fonds.

DISCOURS D'ADIEUX

A LA

SYNAGOGUE DE LA RUE DE LA SERRE

PRONONCÉ

LE 6 JYYAR 5656 (19 AVRIL 1896)



DISCOURS D'ADIEUX

à la Synagogue de la rue de la Serre

prononcé

le 6 Iyyar 5656 (19 Avril 1896)

Avant de rendre compte des fêtes qui marquèrent l'inauguration de notre nouveau temple, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler le service d'adieux qui a été fait à l'ancienne synagogue de la rue de la Serre, le dimanche 6 Iyyar 5656 (19 avril 1896). Ce fut une cérémonie d'un caractère des plus imposants et dont le souvenir restera longtemps gravé dans l'esprit de ceux qui y ont pris part. Les membres de la Communauté, à peu d'exception près, se rendirent à l'invitation de M. le rabbin. Le service se composait de la prière de « Mincha », de la récitation des psaumes de circonstance et des chants liturgiques, qui accompagnent d'ordinaire la sortie des Livres de la Loi, exécutés par l'officiant, M. Beyersdorf, dont la voix pleine d'onction impressionna vivement l'assistance.

Avant le transfert des « Sepharim » au nouvel oratoire, M. le rabbin prononça, au milieu du recueillement général, l'allocution suivante :

Discours de M. le rabbin Jules Wolff.

Mes frères,

Quand deux amis ayant longtemps vécu ensemble, doivent se quitter, le moment de la séparation provoque en eux une peine, un serrement de cœur qu'ils ne peuvent se cacher : Les souvenirs des jours heureux ou tristes passés en commun remontent à leur mémoire et laissent une impression douloureuse dans leurs âmes. Or, mes frères, n'est-ce pas un peu le sentiment que nous éprouvons tous en cet instant où nous venons faire les adieux à notre synagogue actuelle qui a été, pour ainsi dire, l'amie de la Communauté pendant une période ininterrompue de trente-trois ans.

Ah ! qu'elle nous était chère cette vénérable maison où nous nous réunissions aux diverses circonstances de la vie, dans la joie et dans la peine ! Que nous aimions à y venir aux sabbats et aux grandes solennités de notre culte, de même qu'aux jours ouvrables, pour nourrir notre sentiment religieux, pour élever nos pensées par la méditation et la prière vers le Seigneur, Dieu d'Israël et pour y continuer les traditions de piété léguées par nos ancêtres ! Que de joies réconfortantes et que de douces émotions n'avons-nous pas goûtées dans cette auguste enceinte qui répondait si bien dans son imposante simplicité à la sainte destination qui lui avait été donnée ! Quoique dépourvue de tout appareil somptueux, elle ne manquait pas de nous inviter à la ferveur, au recueillement. Les belles inscriptions gravées au-dessus du

sanctuaire et d'un choix si heureux, attireraient nos regards et nous rappelleraient, en même temps que la croyance essentielle du judaïsme, notre sublime « Schema », les Dix Paroles lumineuses révélées au Sinaï et le grand précepte de l'amour du prochain, tel que notre immortelle « Tôra » l'a formulé.

Mes frères,

L'homme ne s'attache pas seulement à son semblable, mais encore aux objets qui lui sont familiers, au milieu desquels il vit, qui lui sont de quelque utilité ou lui offrent quelque agrément. Il aime le toit qui l'a vu naître, la maison qu'il a longtemps habitée et il ressent une peine à s'en séparer, parce qu'il lui semble qu'il y laisse une partie de lui-même, souvent les plus beaux souvenirs de la vie, ceux de l'enfance et de la jeunesse, parce qu'il y a connu les joies du foyer domestique, les douces émotions de l'amitié, parce que tout un passé y est en quelque sorte enfermé.

Mais qu'est-ce que cet attachement pour une simple maison à côté de l'attachement que l'homme religieux éprouve pour la maison de prière ? Car si la vie matérielle s'écoule dans celle-ci, la vie morale et religieuse, celle qui constitue la dignité de l'homme — de l'israélite en particulier — et est le but de sa destinée terrestre et céleste, a son centre dans celle-là.

Cette considération, mes frères, n'est-elle pas d'une vérité plus évidente aujourd'hui qu'autrefois ? Est-ce que la synagogue n'est pas devenue, de nos jours, beaucoup par la force des circonstances, beaucoup aussi par notre propre faute, par la diminution de

notre foi et l'affaiblissement de notre piété, l'unique refuge de la religion ? Autrefois les demeures d'Israël étaient toutes des sanctuaires par la place qu'y occupaient les pratiques du culte et l'observance des saintes cérémonies ; aujourd'hui, au contraire, — je dois faire cette constatation, quoi qu'il m'en coûte, — le culte public, celui qui se célèbre dans nos synagogues, est presque le seul que pratique un grand nombre de nos coreligionnaires de notre temps. L'asile de la foi, c'est donc le temple. C'est dans la maison de prière que se réunit la Communauté aux grandes solennités de la vie juive, notamment à « Rosch-Haschana » et à « Kippour », où l'israélite moderne retrouve un reste de l'antique ferveur des ancêtres ; car les offices du sabbat ne sont fréquentés que par une minorité de fidèles sachant s'imposer le louable sacrifice de sanctifier le jour du repos ordonné par la « Tôra ».

Mes frères, cette sainte maison que nous nous disposons à quitter, a été la confidente de nos joies. C'est ici que plus d'une union a reçu la consécration de notre culte. C'est ici que les jeunes ménages à qui Dieu daignait accorder sa bénédiction, venaient lui manifester leur reconnaissance et lui présenter le tribut de leur adoration.

C'est ici que le jeune homme ayant atteint sa treizième année, se rendait tout rayonnant de bonheur, entouré de sa famille, de ses proches et de familles amies, pour faire acte d'israélite et accomplir la sainte formalité de la majorité religieuse.

C'est ici enfin que les enfants des membres de la Communauté venaient s'initier à la foi de leurs an-

cêtres, apprenaient à réciter, dans la langue sainte, les prières de notre liturgie, en même temps qu'ils entendaient exposer les grands principes, les devoirs impérieux tracés par notre religion et l'histoire du peuple d'Israël, car cette maison était à la fois consacrée à la prière et à l'étude, c'était un oratoire « bêth hattefilla » et une école religieuse « bêth haçcé-fér » ; elle répondait admirablement à deux grandes destinations. Aussi, parmi les membres de la Communauté, combien en entrant dans cette enceinte, revoyaient par la pensée les souvenirs charmants d'un passé déjà loin d'eux.

Toutefois, à côté des joies de la vie dont cette synagogue a été témoin, combien de peines, de chagrins et de douleurs n'a-t-elle pas aidé à supporter avec courage, à adoucir ou à faire cesser.

Quand la maladie assaillait un des nôtres, ses proches, remplis d'une sollicitude inquiète, venaient dans cette sainte demeure, confier à l'Eternel leurs craintes, implorer son secours efficace, la guérison en faveur de l'être cher, en proie à la souffrance ; et le Seigneur, dans sa miséricorde et dans sa paternelle bonté, daignait entendre les prières ferventes qu'on lui adressait, car l'Eternel s'approche de ceux qui l'invoquent sincèrement (Ps. 145, 18).

Mais, quand le Seigneur, dans un arrêt de sa justice insondable et de sa sagesse qui déconcerte l'intelligence bornée du mortel, rappelait à Lui dans l'éternité un membre aimé d'une famille ; quand la mort plongeait dans le deuil un époux, des parents ou des enfants, des frères, des sœurs et ruinait le bonheur d'une maison, où les affligés trouvaient-ils la

consolation à leur grand malheur, un adoucissement à leur douleur immense, si ce n'est dans cette enceinte sacrée près de l'Éternel, le père des orphelins et le protecteur de la veuve? car le Seigneur assiste ceux que la douleur a brisés et il relève ceux que le chagrin a abattus (Ps. 34,19).

Hélas! la mort impitoyable a fauché bien des membres dévoués de notre Communauté, et les deuils sont devenus particulièrement nombreux dans ces derniers temps; aussi ce temple a-t-il été surtout fréquenté assidûment par les familles affligées, que le malheur rapproche toujours de Dieu.

Cependant, qui de nous n'a senti le besoin de se mettre en présence de l'Éternel et de venir dans son sanctuaire? Quand nous étions aux prises avec les difficultés nombreuses de l'existence, avec l'inconstance de la fortune, avec les peines morales de toutes espèces, où trouvions-nous toujours l'apaisement, si ce n'est en cette enceinte dans une prière recueillie?

Ah! sainte maison, nous te devions les honneurs de ce service d'adieux, nous voulions encore une fois — pour la dernière fois — te revoir, illuminée et ornée comme aux jours de fêtes! Qu'il nous pèse de te quitter! Nous nous plaisions tant dans ton enceinte, d'ailleurs si bien appropriée au culte de l'Éternel, Dieu d'Israël! Loin de l'agitation et du bruit du monde, dans le silence de la prière, nous aimions à épancher nos cœurs devant le Seigneur, à lui confier nos pensées les plus secrètes, les aspirations les plus profondes de notre être.

C'est ici que nous entendions, aux grandes solennités religieuses et dans les circonstances les plus

importantes de notre vie, les graves enseignements de la parole de Dieu ; que nous étions exhortés à suivre les voies de la justice, de la droiture, à aimer nos semblables d'un amour sans borne, en un mot, à remplir nos devoirs d'hommes et d'israélites.

C'est ici que la loi de l'Éternel, dépôt sacré qui a été confié à notre garde, était lue publiquement pour nous rappeler notre mission et notre destinée.

C'est dans ton enceinte, auguste demeure remplie par la majesté divine, la « Schechina », que nous venions chanter les louanges de l'Éternel, reconnaître sa bonté et sa toute-puissance, avouer notre fragilité, nos fautes, témoigner notre repentir et implorer le pardon céleste.

Sainte maison ! tu as vu le développement et la prospérité de notre Communauté ; tu sais que ses débuts ont été modestes et que tu étais plus que suffisante à contenir le nombre restreint de ses membres. Tu sais aussi qu'un bel avenir lui est réservé, si elle reste fidèle à son but. — Il y a trente-trois ans, une fête inoubliable pour ceux qui y ont assisté et dont quelques-uns sont encore présents à cette heure, se célébrait ici même, dans ton enceinte ; un vénérable pasteur, qui repose dans l'éternité, procédait, au milieu de la Communauté toute rayonnante de joie et de bonheur, à ta consécration ! Que de changements heureux ou tristes se sont produits dans notre « Qehilla » depuis ce long espace de temps ! Aujourd'hui, une cérémonie d'un autre caractère nous réunit ici pour réciter la prière une dernière fois, dans tes saints parvis et prendre congé de toi comme d'une amie.

« Kî ebhén miqqîr tizaq vekhâfic méétz yaanénna »

selon la parole du prophète (Habacuc 2, 11) : la pierre de la muraille et le bois de la charpente ont une voix, un langage qu'il est parfois aisé de traduire. O sainte maison, il me semble que tu nous donnes en amie un dernier avertissement, au moment où nous allons te retirer, à notre regret, la destination qui était la tienne et te rendre à un usage profane.

« Puisqu'une force majeure le commande, allez, o mes amis, dans la nouvelle synagogue qui doit mieux répondre à l'importance de votre Communauté, et continuez-y les traditions religieuses qui se sont poursuivies ici sans interruption depuis une longue période d'années. Rappelez-vous la joie sereine que vous goûtiez à fouler ces saints parvis, à y accomplir les actes de piété, conformes à votre culte, à y glorifier et sanctifier Dieu publiquement dans l'assemblée des fidèles. — Que l'indifférence à l'endroit de votre religion ne gagne pas vos âmes et ne vous fasse pas désertier la nouvelle demeure que vous venez d'ériger au Seigneur, à tant de renfort de sacrifices matériels ; venez-y plus assidûment que vous ne le faisiez ici-même.

« Que le culte célébré dans votre nouvelle synagogue soit toujours empreint d'une simplicité pleine de majesté. Rappelez-vous que ce ne sont ni les belles décorations des voûtes, ni la richesse des sculptures du sanctuaire, ni la magnificence des rideaux, ni les somptueux ornements des « sepharim », qui constituent la véritable beauté de la maison de l'Éternel, mais uniquement la ferveur, le recueillement des fidèles et surtout le silence et l'ordre qui règnent pendant les services religieux.

« Que la parole de Dieu soit prêchée dans votre
« nouvelle synagogue plus fréquemment que par le
« passé et soit écoutée non pas seulement par un inté-
« rêt de curiosité mondaine et comme un entretien
« profane, mais qu'elle pénètre dans les âmes, les
« instruisse et les édifie. — Enfin que vos frères des
« autres cultes, entrant dans votre nouveau temple,
« soient, eux aussi, religieusement impressionnés par
« l'attitude digne et pieuse des assistants, par la sim-
« plicité imposante du culte israélite, comme par la
« largeur et la tolérance des enseignements qui seront
« donnés du haut de la chaire de vérité. — Sainte
« maison ! nous prenons à cœur tes salutaires exhor-
« tations et nous promettons de les mettre en pratique
« à l'avenir. Nous nous souviendrons toujours des
« bienfaits nombreux qui ont été notre partage dans
« ton enceinte. D'ailleurs les liens qui nous unissaient
« à toi ne seront pas tous rompus : l'arche sainte, « Arôn
« haqqôdesch », qui a abrité ici notre divine « Tôra »,
« nous accompagnera dans notre nouvel oratoire et
« sera le signe visible qui nous rappellera toujours
« notre ancienne et vénérable synagogue.

« A toi, Seigneur, notre dernière prière dans cette
« maison qui avait été consacrée à ton adoration. Du
« haut des cieux jette un regard favorable sur nous
« tous et daigne réaliser les vœux contenus dans la
« bénédiction sacerdotale que je vais appeler sur cette
« Communauté.

« Amen ! »

FÊTES D'INAUGURATION
DU
NOUVEAU TEMPLE ISRAËLITE
DE
LA CHAUX-DE-FONDS
CÉLÉBRÉES
LES 1 ET 2 SIVVAN 5656
(13 ET 14 MAI 1896)



FÊTES D'INAUGURATION

DU

Nouveau temple israélite de La Chaux-de-Fonds

célébrées

les 1 et 2 Sivvan 5656 (13 et 14 Mai 1896)

La cérémonie religieuse d'inauguration de la Synagogue eut lieu à la date fixée du 1^{er} Sivvan 5656 (13 mai 1896), à 2 heures de l'après-midi.

Le programme était ainsi composé :

- I. *Entrée du cortège avec les Livres de la Loi.*
Marche triomphale pour orgue.
- II. *Chant hébraïque « Ma tóvou ».*
- III. *Procession avec les Livres de la Loi.*
Chant hébraïque « Onnò Adónôy hôschio no ».
- IV. *Allocution de M. Michel Bloch,*
Vice-président de la Communauté.
- V. *Sermon de M. Jules Wolff,*
Rabbin de la Communauté.
- VI. *Solo par M. V. Heymann,*
1^{er} Ministre-officiant de Strasbourg, avec accompagnement d'orgue.
- VII. *Allocution de M. J. Wertheimer,*
Grand-Rabbin de Genève.
- VIII. *Morceau d'orchestre.*
Prière de Moïse Rossini.

IX. *Allocution de M. J. Auscher,*
Grand-Rabbin de Besançon.

X. *Chants hébraïques.*

« Vayehi binçôa hoorôn; Schema Jisroél. Echôd élohénou. »

XI. *Prière française par M. J. Wolff,*
Rabbin de la Communauté.

XII. *Chant hébraïque.*

« Oouvnouchô yômar » (Levandowski).

XIII. *Morceau final d'orgue.*

Le temple avait été magnifiquement décoré pour la circonstance ; un grand nombre d'invitations avait été adressé aux autorités civiles et ecclésiastiques du canton et de la commune. Elles furent presque toutes agréées.

La synagogue qui, en temps ordinaire, ne compte que 418 places, dut recevoir une affluence de plus de 800 personnes. C'est donc grâce à l'habileté de messieurs les membres de la commission de police (président, M. Jules Blum) que ce tour de force a pu être accompli.

Les autorités furent reçues par le comité à l'entrée de la synagogue et conduites à leurs places respectives.

A l'heure précise, les ministres-officiants, les rabbins, le président de la Communauté (M. Schwob-Weill), les membres du comité administratif, ainsi que messieurs les membres de la commission de construction firent leur entrée en cortège avec les « Sepha-

rîm », aux sons de l'orgue, jouant la marche du Prophète.

Ce fut un moment bien solennel.

Après l'exécution magistrale par le Chœur mixte (directeur M. Séb. Mayr) du chant hébraïque « Ma t'vou » et la procession des Livres de la Loi, M. Michel Bloch, au milieu de l'attention générale, ouvrit la série des discours par l'allocution suivante.

Discours de M. Michel Bloch.

Messieurs, Mesdames,

La Communauté israélite de La Chaux-de-Fonds célèbre aujourd'hui l'achèvement d'un temple qui, depuis bien longtemps, était l'objet de ses plus chers désirs ; avant de retracer l'histoire de sa construction, je me fais un agréable devoir de remercier toutes les personnes qui nous ont fait l'honneur de répondre à notre invitation et particulièrement :

- 1° MM. les députés aux Chambres fédérales.
- 2° M. le conseiller d'État, chef du Département de l'instruction publique et des cultes.
- 3° M. le président du Grand Conseil et le bureau du Grand Conseil.
- 4° M. le préfet.
- 5° M. le président du Conseil Général et le bureau du Conseil Général.
- 6° M. le président du Conseil Communal et MM. les membres du Conseil Communal.
- 7° M. le président du Tribunal.

8° M. le Juge de Paix.

9° MM. les vénérables pasteurs des Eglises Nationale, Indépendante et Allemande.

10° M. le curé de l'Eglise catholique chrétienne; les autorités cantonales, communales, religieuses, judiciaires et scolaires qui sont venues rehausser par leur présence l'éclat de cette cérémonie.

La sympathie, messieurs, que vous nous témoignez en venant assister à l'inauguration de notre synagogue, nous est d'autant plus précieuse que le judaïsme traverse des temps bien difficiles. Des passions que l'on croyait éteintes, des préjugés que l'on croyait disparus se sont réveillés dans certains pays où des esprits agités ou arriérés voudraient faire reculer l'humanité. Leurs efforts, j'en ai l'intime conviction, seront vains et le progrès poursuivra son chemin quand même. Il y a plus d'un demi siècle, un prince éclairé et bon, le roi Louis-Philippe, donnant audience au Consistoire Central de France, lui disait ces paroles mémorables :

« Ainsi que l'eau qui tombe goutte à goutte finit
« par percer le rocher le plus dur, de même l'injuste
« préjugé qui vous poursuit s'évanouira devant le pro-
« grès de la raison humaine et de la philosophie. »

La présence dans cette enceinte de tant de personnes notables nous comble de joie et nous prouve que dans le beau et libre pays de Neuchâtel, dans notre généreuse et bienveillante Chaux-de-Fonds, ces attaques contre toute une classe de citoyens ne se produisent pas et, nous en sommes sûrs, ne se produiront jamais.

Encore une fois, Messieurs, merci à vous; chrétiens nos frères, soyez les bienvenus dans notre synagogue, au milieu de nous.

Nos remerciements s'adressent aussi au doyen des rabbins de la Suisse, à M. Wertheimer, Grand-Rabbin et professeur à l'Université de Genève, à M. Auscher, Grand-Rabbin de la circonscription consistoriale de Besançon; ces deux vénérables ministres sont d'anciens amis de notre Communauté, à laquelle ils ont à maintes reprises rendus de grands services; sans leur présence, notre fête eût été incomplète et nous leur savons un gré infini de s'être déplacés pour nous.

Nous constatons également avec plaisir la présence de M. Weill, l'honorable rabbin de Ribeauvillé, de M. Heymann, le distingué ministre-officiant de Strasbourg, celle de plusieurs présidents ou délégués de communautés et de nombreux parents et amis; nous les remercions de grand cœur et n'avons qu'un regret, celui de ne pouvoir dire à chacun en particulier, combien nous sommes sensibles à la marque d'amitié qu'ils nous donnent; mais mon temps est limité et je tiens à vous donner aussi succinctement que possible quelques détails sur la nouvelle synagogue et à rendre un hommage bien mérité aux nombreux artisans de cette belle œuvre.

Messieurs, Mesdames,

La construction d'une nouvelle synagogue s'imposait à notre Communauté depuis longtemps. Celle qui fut inaugurée, il y a 33 ans, quelques jours avant l'ouverture du tir fédéral à La Chaux-de-Fonds, était devenue notoirement insuffisante pour le nombre toujours croissant de fidèles qui y affluaient, principalement aux jours des grandes fêtes d'automne.

Il y a une dizaine d'années déjà, la question parais-

sait résolue, tout était prêt pour commencer les travaux, quand, à la suite de certaines circonstances fâcheuses, le projet fut abandonné, pour n'être repris définitivement que quelques années plus tard.

Un terrain fut alors acheté et une commission spéciale instituée; elle se composait des membres suivants:

MM. THÉODORE BLOCH.
SALOMON WOLFF.
ALBERT DREYFUS.
PHILIDORE WOLFF.
ABRAHAM MEYER.
AIMÉ RUEFF.
ÉDMOND PICARD.
LOUIS BLUM.
ALPHONSE BRAUNSCHWEIG.
MICHEL BLOCH.

Cette commission que j'ai eu l'honneur de présider, a rempli son mandat jusqu'au bout.

Deux de ses membres les plus dévoués nous ont été enlevés, il y a quelques mois, d'une manière aussi subite qu'imprévue; je me fais un pieux devoir de rappeler le souvenir de MM. Aimé Rueff et Louis Blum et de rendre un hommage respectueux à la mémoire de ces deux amis et collaborateurs. Du haut des cieux, leurs âmes bienheureuses assistent, j'en suis sûr, à notre solennité, comme nos cœurs et nos pensées en ce moment se portent vers elles.

La commission dont je viens de parler, s'occupa des voies et moyens de mener à bonne fin une entreprise aussi considérable. C'était une tâche pleine de res-

ponsabilités qu'elle venait d'assumer; elle s'adressa à des personnes compétentes et, en particulier, à l'honorable M. Hans Mathys, dont les conseils, pleins de sagesse et d'expérience, nous ont rendu les plus grands services.

Il fut décidé d'ouvrir un concours parmi les architectes suisses pour l'élaboration des plans.

Le jury désigné ad hoc était composé de :

M. Tièche, architecte et inspecteur fédéral à Berne.

M. Reese, architecte de la ville de Bâle, en ce moment membre du gouvernement de Bâle.

M. Jämes Colin, le distingué architecte de Neuchâtel que nous avons l'honneur et le plaisir de compter parmi les assistants.

Ce jury examina les 20 ou 25 projets qui lui étaient soumis et décerna les prix suivants :

I^{er} Prix à M. E. Schaltenbrand, architecte et professeur à La Chaux-de-Fonds.

II^{me} Prix à M. Richard Kuder à Zurich.

III^{me} Prix à M. Gustave Clerc, architecte à La Chaux-de-Fonds.

M. Richard Kuder de Zurich fut chargé de l'élaboration des plans et devis définitifs, lesquels furent adoptés. Les crédits nécessaires furent votés par l'assemblée générale de la Communauté, dans sa séance du 7 septembre 1893.

Les travaux commencèrent en avril 1894 et le 28 juin de la même année on procéda à la pose de la pierre angulaire dans une cérémonie intime, en présence de toute la Communauté. — M. Kuder a amplement justifié la confiance que nous lui avons accordée, c'est lui qui conçut les plans généraux de notre

édifice dont le style porte, en partie, son empreinte personnelle; aussi tout l'honneur lui en revient.

Il a été admirablement secondé par M. Gustave Clerc, qui s'est occupé de la construction du bâtiment dont il fit les plans de détail. M. Clerc appliqua à son travail tout son cœur et tout son talent; il a droit à nos éloges et à notre reconnaissance, il a été pour notre synagogue ce que l'architecte Hiram, le Tyrien, fut pour le temple de Salomon.

C'est sous sa direction et sa surveillance que travaillèrent les entrepreneurs, les artistes et les ouvriers dont nous citons les principaux.

- 1° Fouilles et terrassements: MM. Bühler, père et fils à La Chaux-de-Fonds.
- 2° Roc: MM. Ceppi, Scacchi, Magada, Manghera et Gloor; il a été extrait des carrières des Planchettes, de Boindod, de la Sagne et de la Vue des Alpes.
- 3° Molasse: M. Peter à Ostermündingen.
- 4° Granit: MM. Ortelli frères à Biasca (Tessin).
- 5° Piliers en marbre: M. Bargetzi à Soleure.
- 6° Maçonnerie: MM. Piquet et Ritter, avantageusement connus à La Chaux-de-Fonds, ont eu cette importante adjudication.
- 7° Fers et poutrelles: M^{me} V^{ve} Strübin, à La Chaux-de-Fonds.
- 8° Charpentes, galeries intérieures, portes et menuiserie: M. Frédéric Jaussi à La Chaux-de-Fonds; son contre-maître M. Jacot mérite d'être nommé.
- 9° Tuiles: MM. Gilardoni frères d'Altkirch.
- 10° Couverture: M. Gottlieb Moser à La Chaux-de-Fonds.

- 11° Ferblanterie: M. Frédéric Martin à La Chaux-de-Fonds.
- 12° Cuivrierie et épi de la coupole: M. Salm-Noséda au Loele.
- 13° Gypserie, peinture, décoration et tabernacle: MM. Chassot & C^{ie} à La Chaux-de-Fonds.
Cette importante et consciencieuse maison a eu en sous-ordre les artistes suivants :
MM. Binetti, Furno, Lanz à Bâle; Frutiger, pour la peinture, et M. Depauli de Neuchâtel pour la sculpture du tabernacle.
- 14° Marbrerie du tabernacle: M. Rusconi à Neuchâtel.
- 15° Voûtes: MM. Rodolfi et Bernasconi à Zurich, d'après le système Rabitz.
- 16° Sièges et bancs: M. Gérold Hildbrand, à La Chaux-de-Fonds; son contre-maître M. H. Boiak, mérite une mention spéciale.
- 17° Estrade et chaire: M. Pierre Farlochetti à La Chaux-de-Fonds.
- 18° Almémor: M. Jos. Ochsner à La Chaux-de-Fonds.
- 19° Mains-courantes: M. Engelbert Mennel à La Chaux-de-Fonds.
- 20° Parquets: Fabrique de Goldbach, représentée par M. Pierre Farlochetti à La Chaux-de-Fonds qui en a fait la pose.
- 21° Dallages: M. Adolphe Rychner à Neuchâtel.
- 22° Vitraux: M. Wehrli à Zurich.
- 23° Vitrierie: MM. Tirozzi frères à La Chaux-de-Fonds, en partie.
- 24° Serrurerie et grille: MM. Häny et Beretta à La Chaux-de-Fonds.
- 25° Lustrerie: MM. Zulauf & C^{ie} à Höchst a/M.

- 26° Installation de l'éclairage : Compagnie de l'Industrie Electrique à Genève.
- 27° Chauffage : MM. Audeoud & C^{ie} à Genève.
- 28° Paratonnerre : M. Louis Fatio à Lausanne.
- 29° Installation d'eau : M. S. Brunschwyl à La Chaux-de-Fonds.
- 30° Jardins et abords : M. Mathias Baur à La Chaux-de-Fonds.
- 31° Inscriptions de lettres hébraïques : M. Grünapfel à La Chaux-de-Fonds.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de constater qu'à part M. Grünapfel, les personnes que je viens de nommer sont des artistes chrétiens qui ont travaillé à la construction de ce temple élevé à la gloire du Dieu d'Israël, de ce Dieu qui est aussi le Dieu des chrétiens et de toute l'humanité. On peut donc dire qu'ils ont travaillé

« Ad majorem Dei gloriam. »

Il me reste encore à remercier mes collègues de la commission pour le zèle et le dévouement qu'ils ont mis à l'accomplissement de leur long mandat.

Au risque de blesser sa modestie, je me permets de mentionner spécialement mon honorable ami M. Alphonse Braunschweig, auquel échet un travail long et pénible dont il s'est tiré avec un talent et une bonne volonté dignes des plus grands éloges.

Je croirai avoir rendu à chacun ce qui lui est dû, quand j'aurai rappelé les sociétés philanthropiques de notre Communauté, ainsi que les personnes pieuses et généreuses qui ont doté la synagogue d'ornements

dont la richesse et le bon goût font l'admiration générale.

Notre tâche est maintenant achevée et j'ai l'honneur, monsieur le président de la Communauté, de déposer en vos mains notre mandat et de remettre, à vous et à la Communauté, cette synagogue qui a été le but constant de nos efforts depuis tant d'années.

M. le président du Grand Conseil,

M. le Conseiller d'Etat,

M. le Préfet,

J'ai l'honneur de mettre cet édifice sous votre haute protection et sous l'égide des lois constitutionnelles de la République et Canton de Neuchâtel.

M. le président du Conseil Général,

M. le président du Conseil Communal,

C'est avec la foi la plus profonde, la confiance la plus absolue que je mets sous votre sauvegarde et celle de la population éclairée et bienveillante de notre laborieuse cité, ce temple qui sera un symbole de paix et de concorde et qui, avec l'aide de Dieu, répondra toujours à sa pieuse destination.

Après ce discours, la parole fut donnée à M. le rabbin Jules Wolff qui prononça le sermon suivant:

Sermon de M. Jules Wolff.

« Zè hayyôm açà Adônây naghîla veniemecha bhô. »
Voici le jour que l'Éternel a préparé pour notre joie et notre allégresse. (Ps. 118).

A toi, Seigneur! notre première pensée en ce jour de bonheur que tu as daigné faire lever sur nous tous, tes enfants réunis dans tes saints parvis pour t'apporter notre tribut d'adoration et de reconnaissance. Avec les auteurs de notre liturgie nous te disons: « Sois loué, ô Éternel, notre Dieu, Roi de l'Univers » qui nous a permis d'atteindre à ce beau jour et d'assister à cette fête imposante ».

Comment t'exprimer, ô mon Dieu! les sentiments de profonde gratitude qui s'agitent dans nos cœurs au moment de te consacrer cette nouvelle maison érigée à ta gloire! Pour interpréter dignement ce que nous éprouvons tous en cet instant d'un caractère si solennel, il faudrait la parole inspirée de tes prophètes, la pénétrante éloquence du divin psalmiste! Avec David, ton chantre sublime, qui a su te célébrer dans un langage qui n'a pas été dépassé, chacun de nous te dit avec une joyeuse et sainte émotion.

Mon cœur, tout mon être te chante, ô Dieu vivant!
(Ps. 84, 3).

Agréé donc, Éternel, Dieu des esprits de toute chair, agréé ce concert de louanges qui s'élèvent vers toi, comme la plus fervente prière!

Permetts aussi que cette heure bénie passée dans

ta maison, dans laquelle nous invoquons aujourd'hui pour la première fois ton saint nom, laisse un souvenir ineffaçable dans l'âme de tous ces assistants qui, sans te servir tous par un même culte et dans des formes identiques, sont tous tes adorateurs et aspirent à accomplir ici-bas ton auguste volonté.

Amen!

Mes frères, Messieurs,

Le voici venu ce jour béni, objet de notre longue attente! Notre Communauté possède enfin un sanctuaire digne de notre culte. C'était d'ailleurs une nécessité pour elle d'avoir une synagogue plus vaste et répondant mieux à l'importance de la population israélite habitant La Chaux-de-Fonds. — Certes, nous n'avons pas quitté sans de vifs regrets l'ancien local qui a servi pendant tant d'années à la célébration de nos offices divins, car nous y avons goûté les douces et salutaires émotions de la foi; plusieurs générations y ont accompli les saints devoirs de la piété selon nos traditions religieuses.

Aujourd'hui s'ouvre pour notre Communauté une ère nouvelle. Aussi sommes-nous tout à la joie; une de nos espérances les plus chères, que nous avons caressée depuis fort longtemps, est devenue une réalité dépassant notre ambition et nos désirs. Grâce à l'esprit d'initiative, au zèle pieux, grâce surtout aux efforts persévérants de notre comité administratif et de la commission de construction, nous pouvons inaugurer aujourd'hui ce magnifique monument dont l'érection témoigne de l'esprit de sacrifice dont notre

Communauté est animée, car cette construction entraîne pour elle une charge qu'elle ne prévoyait pas si lourde; mais elle la supportera de gaîté de cœur, convaincue qu'il ne faut pas regretter ce que l'on fait dans l'intérêt de la plus sainte des causes, la religion. C'est d'ailleurs déjà servir et glorifier Dieu que de lui ériger un beau sanctuaire, où les fidèles aiment à se réunir.

Si pendant bien des siècles, nos synagogues ne se recommandaient pas par la beauté de leur architecture; si nos pères ont dû parfois se contenter, pour célébrer leurs services divins, de demeures plus que modestes, nous en savons tous la cause; le moyen-âge n'a pas été une période prospère dans l'histoire d'Israël. Remercions la Providence des changements heureux amenés dans toutes les conditions et surtout dans celles du judaïsme. Aujourd'hui, grâce à Dieu, dans les pays où la liberté de conscience et le libre exercice du culte sont garantis par les lois, toute communauté israélite qui se respecte, s'efforce d'avoir une synagogue dont elle n'ait pas à rougir devant les édifices des autres confessions et aucun sacrifice n'est épargné pour arriver au résultat désiré.

Nos traditions religieuses d'ailleurs, d'accord avec les simples convenances, nous font une obligation de consacrer à l'Éternel une demeure digne de sa gloire:

Voici mon Dieu, je veux le glorifier, le Dieu de mon père, je veux l'exalter. (Exode 15, 2). Ces paroles, au dire de nos sages, nous invitent à réunir les fidèles dans des demeures commandant le respect par leur caractère imposant et rappelant Celui qui habite dans les cieux.

C'est qu'un bel édifice porte à la ferveur, favorise les élans de la foi et dispose les croyants à élever leurs pensées vers le Créateur. L'art s'appliquant aux monuments du culte vient au secours du sentiment du divin qui est en nous, le soutient et le fortifie.

Notre Communauté, en se faisant ériger cette magnifique synagogue, a cru devoir aussi un peu sacrifier au goût du beau dont est animée la population de la localité: La Chaux-de-Fonds, depuis une série d'années, s'agrandit, se développe, prospère; partout s'élèvent de belles maisons, des édifices publics et des temples dignes d'une grande ville industrielle. Notre synagogue s'ajoutera à ces monuments qui ornent notre cité.

Mes frères, remercions Dieu de la joie qu'il nous a permis de goûter en ce jour, remercions-le surtout de la protection incessante dont il a entouré notre entreprise depuis son commencement jusqu'à son achèvement, puisque la construction de cet édifice n'a coûté aucune larme, aucune goutte de sang à l'humanité. — Rendons aussi hommage au talent de l'architecte principal qui a fourni le plan, objet de l'admiration de tous; mais sachons gré à l'architecte, directeur des travaux, du zèle avec lequel il a rempli sa tâche; il a montré une véritable passion pour cet édifice dont la décoration intérieure, d'un goût si sûr, est son œuvre personnelle. Adressons aussi nos remerciements à tous les entrepreneurs, fournisseurs, artistes et ouvriers qui ont collaboré à cette synagogue, à laquelle ils ont travaillé avec cœur et avec joie. Ils ont tous — c'est là l'éloge le plus sérieux à leur adresser — montré une sainte émulation et ont prouvé que La Chaux-

de-Fonds ne le cède à aucune autre ville de la Suisse et de l'étranger, pour le bon goût et le talent artistique dans l'exécution d'une belle œuvre.

Mes frères, messieurs, ce qui double notre joie, c'est de voir aujourd'hui notre fête partagée par un grand nombre de nos compatriotes, qui n'appartiennent pas à notre culte. Nous savons d'ailleurs que, si les proportions de l'édifice l'eussent permis, l'affluence à cette solennité eût été plus considérable encore. A notre vif regret, nous avons dû nous refuser cette suprême satisfaction et n'inviter qu'un nombre restreint de personnes.

Recevez tous, messieurs, notre salut de bienvenue, après avoir reçu celui du vice-président de notre comité administratif. Soyez bénis dans cette maison de l'Éternel, vous tous, messieurs, qui avez mis tant d'empressement à répondre à notre invitation cordiale.

Nous estimons que cette marque de courtoisie et de bienveillance que nous donnent aujourd'hui messieurs les représentants des autorités cantonales et communales, ainsi que messieurs les ecclésiastiques des différentes églises chrétiennes, est pour nous la meilleure preuve que le libéralisme n'est pas un vain mot dans ce canton et que l'esprit d'équité, de tolérance et de paix a enfin triomphé des préjugés et des préventions injustes que les époques de fanatisme et d'ignorance avaient suscités contre le judaïsme.

« Veaçou lî miqdâsch veschakhantî bethôkhâm. »

Ils m'érigeront un sanctuaire et je résiderai au milieu d'eux. (Exode 25, 8).

Mes frères, Messieurs,

On pouvait croire, au lendemain de la guerre soutenue contre la puissance romaine, que, privé de son sanctuaire central, dispersé partout, abaissé et humilié par toutes sortes de malheurs, Israël ne fournirait plus une longue carrière, que ce peuple, qui prétendait être le peuple de Dieu et présider aux destinées religieuses de l'humanité, ne pourrait subsister longtemps sans pays et sans temple.

Comment Israël a-t-il pu infliger un démenti si éclatant à ces tristes prévisions et, après avoir cessé de former un peuple, a-t-il pu se maintenir et mettre au jour une si prodigieuse vitalité ?

C'est que partout où le sort les jetait, les survivants de l'ancien peuple juif emportaient avec eux les Écritures, la divine « Tôra » ; c'est qu'une force intérieure — le sentiment religieux — les élevait au-dessus du malheur ; c'est que, malgré toutes les épreuves dont le présent était chargé, ils conservaient, avec la foi invincible en la justice et en la bonté de l'Éternel, l'espoir en un meilleur avenir ; c'est qu'enfin, s'ils se trouvaient dans l'impossibilité d'adorer Dieu par le culte des sacrifices prescrits par la Loi mosaïque, une institution créée à l'époque des derniers prophètes et que les docteurs de la Loi contribuèrent à développer, constitua, sous une autre forme, leur unité religieuse. Je veux parler des synagogues. « Partout où dix is-

« raélites vivent ensemble, — tel fut le mot d'ordre donné par les chefs religieux d'Israël, après l'effroyable catastrophe de l'an 70 de l'ère vulgaire, — « qu'ils « se réunissent dans un endroit spécial, à certaines « heures de la journée, qu'ils célèbrent la prière en « commun, lisent et méditent la Loi ensemble, s'ins- « truisent et s'édifient; l'Éternel, Dieu d'Israël, rési- « dera au milieu d'eux, comme il résidait dans le sanc- « tuaire, et il agréera leurs prières, comme il agréait « autrefois les sacrifices offerts dans le Temple ».

Certes, ces anciennes maisons de réunions « batê kenéciyyôth », comme on les appelle, n'avaient aucun caractère imposant et leurs emplacements, dans les villes où nos ancêtres étaient tolérés, n'avaient rien de séduisant non plus. Ces synagogues du moyen-âge se trouvaient en général dans les quartiers les plus malpropres et les plus retirés, mais elles ne laissèrent pas que de répondre admirablement à leur sainte destination. Avec quelle ferveur nos pères y invoquaient l'Éternel ! Dans ces demeures dépourvues de tout ce qui réjouit le regard, les fidèles passaient avec délice des heures, presque des journées en prières; les services religieux n'étaient jamais trouvés trop longs. La liturgie avait pris des proportions que nous ne comprenons plus de notre temps où tout doit se faire avec rapidité. A la synagogue, en effet, en présence de son Dieu, qu'il faisait vraiment le confident de ses joies, mais surtout de ses tristesses, de ses peines et des iniquités dont il était victime, l'israélite du moyen-âge trouvait le seul bonheur qu'on ne pût lui ravir, il vivait par la foi et les espérances que sa religion faisait luire à ses yeux.

C'est donc à l'ombre des synagogues que le judaïsme a pu se conserver. Nos docteurs disent d'elles avec raison qu'elles furent la retraite, l'asile de notre foi :

Seigneur, dit le Psalmiste, d'âge en âge tu fus notre refuge! (Ps. 90, 1) grâce à nos maisons de prières — ajoutent nos sages. — Si, d'autre part, la « Tôra » — la Bible elle-même — a pu nous parvenir dans le texte original, c'est qu'elle fut précieusement gardée dans nos arches saintes; et si la connaissance de la langue hébraïque ne s'est pas perdue, mais a pu devenir depuis plusieurs siècles un objet important d'études pour les savants de toutes les confessions, c'est qu'elle fut cultivée avec amour dans nos maisons de prière.

Voilà, mes frères, en peu de mots ce que fut la synagogue pour nos pères. Il nous reste à dire ce qu'elle doit être pour nous, qui vivons dans des temps différents de ceux que nos ancêtres ont connus. C'est la question que nous nous proposons de traiter très brièvement, avec l'aide de Dieu. — Disons tout de suite que la synagogue doit être une maison de prière, une maison d'enseignement et un foyer de moralisation. Selon une expression que nous employons encore pour la désigner, elle doit être l'école de la vraie piété et de la vertu. Encore une fois, pour remplir son but, elle doit être, comme le tabernacle que Moïse fit ériger dans le désert avec le concours de tout Israël, un sanctuaire où Dieu aime à résider.

Mes frères, Messieurs,

Prier Dieu est un besoin pour notre âme ainsi qu'un devoir strict commandé par notre culte. Mais où pou-

vons-nous mieux répondre à cette profonde aspiration de nos cœurs et accomplir avec plus d'efficacité pour notre vie religieuse et morale cette pieuse obligation, si ce n'est dans l'enceinte qui s'appelle avec raison la maison de l'Éternel?

Ah! mes frères, en foulant ces saints parvis, puissions-nous goûter cette douce joie qu'éprouvait le Psalmiste, chaque fois qu'il se rendait au temple de Jérusalem, et, comme lui, puissions-nous dire:

Ah! que j'aime qu'on me dise: allons à la maison de l'Éternel! (Ps. 122. 1). Et, comme le patriarche Jacob, lors de sa vision céleste à Béthel, puissions-nous nous écrier, chaque fois que nous viendrons ici: *Que ce lieu est vénérable: assurément, c'est ici la maison de Dieu et voici la porte du ciel,* (Gen. 28, 17). Ici, en effet, tout nous porte à la ferveur et au recueillement. Tantôt la contemplation de cette superbe coupole s'élançant majestueusement vers le ciel, conduit notre pensée vers le Créateur; tantôt notre vue s'arrêtant sur le rideau magnifique suspendu devant l'arche sainte, qui renferme les livres de la Loi divine, ou sur les inscriptions hébraïques et françaises que rencontre le regard, favorisent la prière, la méditation intérieure et la réflexion. Quoique à deux pas du centre de la vie mouvementée du dehors, il nous semble que de grandes distances nous en séparent. Ici, nous pouvons concentrer notre puissance d'attention sur nous-mêmes, faire l'examen de notre conscience, nous placer en présence de l'Éternel.

« Schivvîthî Adônây lenègdî thamîd » (Ps. 15, 8).¹⁾

Ici nous oublions les préoccupations qui d'ordinaire

¹⁾ Inscription gravée sur le sanctuaire. Voir page 41.

nous absorbent; nous nous détachons du soin de nos mesquines affaires, de nos intérêts terrestres et nous pouvons penser à notre destinée. Ici nous pouvons surtout faire acte d'israélites, renouer la chaîne qui nous rattache aux générations précédentes et continuer à adorer l'Éternel dans la langue sainte de la Bible et selon les traditions que nos aïeux nous ont léguées.

Est-ce à dire, mes frères, que la prière dans l'idiôme national nous soit interdite d'une manière absolue, et que certaines améliorations rendues nécessaires dans la célébration du culte ne puissent être adoptées? Le respect du passé ne doit pas être outré ni dégénérer en une sorte de routine; il faut savoir garder une juste limite. Toutefois, on ne peut nier que la récitation de ces belles prières hébraïques, qui ont pour elles le prestige et l'autorité des choses anciennes, ne contribue à notre édification, car tantôt elles traduisent d'une manière parfaite nos sentiments d'attachement à Dieu, notre amour pour le Créateur et la reconnaissance que nous lui devons pour ses innombrables bienfaits; tantôt elles expriment, par des figures d'une énergie incomparable, notre fragilité, nos faiblesses, notre repentir et le besoin du pardon; tantôt enfin elles disent avec sublimité nos espérances et nos consolations quand le malheur nous atteint. Voilà la substance et la quintessence de notre culte public dont on ne peut méconnaître le caractère imposant, l'action bienfaisante sur l'âme des fidèles.

Mes frères, Dieu étant présent partout, on peut l'adorer en tout lieu.

Partout, dit l'Éternel dans la Sainte Ecriture, où je

t'entendrai invoquer mon nom, je viendrai à toi et te bénirai. (Exode 20, 24). Cependant c'est un fait constant que la prière célébrée en commun au temple a quelque chose de grand et de solennel, qu'elle est d'une efficacité plus éprouvée que la prière faite seul à seul dans notre demeure où tant d'intérêts matériels se disputent notre attention et nous portent à l'oubli de Dieu et du soin de notre âme.

Au contraire, dans l'enceinte réservée au culte, que l'Éternel remplit de sa présence, de sa majesté, nous appartenons de cœur et d'âme à notre Créateur. Au milieu d'autres croyants, notre ferveur se double de leur ferveur et, dans l'assemblée des fidèles, il se produit comme une sainte contagion de piété.

Entre autres avantages dignes également d'être rappelés, la prière faite au sein d'une Communauté nous convainc que nous faisons partie d'un ensemble et nous rattache les uns aux autres par le lien de la solidarité, de l'égalité et de la fraternité; et, par là, elle nous oblige à lutter contre les tendances égoïstes de notre nature.

Mes frères, vous viendrez donc prier dans cette synagogue non-seulement aux grandes solennités prescrites et aux circonstances les plus importantes de votre vie, mais souvent, aussi souvent que possible, non pas poussés par des raisons mondaines, mais pour célébrer les louanges du Seigneur, le remercier au sein de vos joies, quand le succès couronnera vos efforts, quand le bonheur vous sourira, ou pour chercher près de lui le calme, la sérénité, la consolation et la paix dans vos tristesses, dans vos chagrins et dans vos douleurs, puisque c'est là le lot de la vie.

Mes frères,

Prier Dieu dans son sanctuaire est une action fort louable, mais apprendre à le connaître, à l'adorer en esprit et à lui complaire par une conduite vertueuse, est chose plus indispensable encore pour l'Israélite, pour tout homme.

Mais comment acquérons-nous au temple cette instruction si précieuse pour établir notre piété sur sa base véritable ? Par la lecture et la méditation de la « Tôra » et surtout par la prédication de la parole de Dieu, du haut de la chaire de vérité.

Les Livres de la Loi que nous entourons d'une vénération toute particulière, parce qu'ils constituent nos titres d'honneur aux yeux de l'humanité civilisée, renferment la doctrine d'Israël, objet du respect de tous les croyants, sans distinction de confession. Or, cette doctrine qui fait le fond de nos enseignements et qui est la matière de nos prédications, commande la croyance en Dieu et l'obéissance à la Loi révélée au Sinai. — Ce Dieu qui est proposé à notre adoration, n'est pas, comme l'a prétendu une fausse science, un dieu national, le protecteur exclusif d'un peuple, c'est le Créateur des cieux et de la terre, le Tout-Puisant, l'Éternel, adoré déjà par nos patriarches Abraham, Isaac et Jacob,¹⁾ dont les noms brillent comme des astres étincelants à l'entrée de notre histoire religieuse.

C'est le Dieu Un et unique, tel qu'il a été défini par Moïse dans cette phrase célèbre qui est devenue notre profession de foi :

¹⁾ Inscription gravée sur la coupole. Voir page 39.

Ecoute Israël, l'Éternel est notre Dieu, l'Éternel est Un.¹⁾

C'est ce Dieu que le grand prophète nous commande *d'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme et de tout notre pouvoir.²⁾*

C'est le Père et le Créateur de tous les humains au nom duquel nos prophètes ont parlé dans leurs sublimes discours et que Malachie, le dernier de cette phalange immortelle, a rappelé dans ce verset caractéristique :

Le Seigneur n'est-il pas notre père à tous, le Dieu unique qui nous a tous créés?³⁾

C'est enfin ce Dieu qui a droit aux hommages de tous les mortels, selon la parole du Psalmiste :

Du lever du soleil jusqu'à son couchant, que le nom de l'Éternel soit loué!⁴⁾

Voilà, mes frères, messieurs, le Dieu que nous adorons dans ce temple et celui que nous prêchons.

Quant à la loi qu'il nous est enjoint d'observer, qui doit être la règle de nos actions, le but suprême de nos efforts, elle n'est autre que ce code admirable promulgué sur la cime du Sinaï. Vous savez quel en est le résumé lumineux : le *Décatalogue* que Moïse lui-même a reçu de l'Éternel et qui contient l'énumération des devoirs essentiels de justice.

Ces deux Tables de la Loi sont le symbole préféré du judaïsme et nous aimons à en graver le motif sur les façades de nos synagogues pour bien indiquer au

¹⁾ Inscription gravée au frontispice. Voir page 38.

²⁾ Inscription gravée au-dessus du sanctuaire. Voir page 41.

³⁾ Inscription gravée au-dessus d'un vitrail de la synagogue. Voir page 41.

⁴⁾ Inscription gravée autour de la rosace. Voir page 41.

passant, quel qu'il soit, l'esprit de l'enseignement qui se donne à l'intérieur de nos temples; nous les reproduisons même d'ordinaire au sommet du tabernacle pour que les fidèles, eux aussi, se rappellent constamment que leurs hommages et leurs prières ne peuvent être agréables à Dieu que s'ils ont satisfait à la loi de la justice.

Mes frères, le célèbre Hillel a résumé l'esprit de la Loi mosaïque dans cette formule de morale :

*Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit.*¹⁾

Mais cette maxime n'épuise pas toute la substance de la loi divine :

Tu aimeras ton prochain comme toi-même (Lév. 19, 18) est l'autre grand principe de la « Tôra ».

Telle est mes frères, messieurs, la doctrine dont nous nous nourrissons dans nos offices divins et que nous enseignons : *elle est la lumière*²⁾ qui éclaire nos intelligences et dirige notre volonté dans la voie du bien.

Mes frères, Messieurs,

La prédication israélite doit être considérée comme le commentaire vivant des Saintes Ecritures. Elle se propose comme tâche d'inculquer aux fidèles l'obligation de croire en Dieu et à la sainteté de la vie. Elle ne cesse de rappeler à ceux d'entre nous qui seraient tentés de l'oublier que l'idée de Dieu est la base et le couronnement de la morale; que l'existence nous a été donnée uniquement pour perfectionner

¹⁾ Traité Talmud Schab. 31a.

²⁾ Inscription gravée sur le sanctuaire. Voir page 41.

notre âme; que toutes nos actions doivent être conformes à la loi du devoir; que la vie terrestre n'est pas toute notre destinée et que nous sommes responsables de l'usage de nos facultés devant le souverain Juge qui nous attend dans l'éternité.

Si le prédicateur israélite, pour remplir sa mission, doit s'attaquer à la fausse science, à celle qui prétend se passer de Dieu et découronne notre vie, s'il affirme, avec l'Auteur des Proverbes, que « *Le commencement de la sagesse, c'est la crainte du Seigneur* »¹⁾, il combat, avec non moins d'énergie, la fausse dévotion, l'hypocrisie qui prend les dehors de la piété et, avec le Psalmiste, il enseigne que « *Dieu veille sur les justes et entend leurs prières* »²⁾, mais qu'il rejette comme une abomination la prière du méchant dont les lèvres sont impures, dont le cœur est rempli de sentiments injustes. — Dans toute circonstance, le ministre de la religion israélite doit rappeler aux fidèles que la pureté du cœur, la probité, l'honnêteté dans les actes de la vie, le respect de l'autorité civile, l'amour de la patrie constituent ces voies dans lesquelles l'homme vertueux et foncièrement pieux doit s'engager pour atteindre au vrai bonheur, objet de nos aspirations les plus profondes:

*Heureux l'homme qui craint l'Éternel et marche dans ses voies*³⁾.

¹⁾ Inscription gravée au frontispice. Voir page 88.

²⁾ Inscription gravée sur une muraille du vestibule. Voir page 39.

³⁾ Inscription gravée sur une muraille du vestibule. Voir page 39.

Mes frères,

Le prédicateur ne remplit sa tâche selon les exigences du judaïsme que s'il fait graviter tous ses enseignements autour du précepte de l'amour du prochain qui est, selon la profonde parole de Rabbi Aquiba, (Gen. Rabbâ, chap. 24) le commandement le plus important de la Loi. Le prochain, d'après le judaïsme, est-il besoin de le rappeler? C'est tout homme, parce qu'il porte en lui le reflet de la divinité, une âme immortelle.

Quand ces principes, dont l'exposé est le fond de la prédication juive, auront été admis par tous les hommes et traduits dans la réalité, l'humanité se trouvera transformée et devenue une seule famille dont tous les membres, unis par le lien de la fraternité, adoreront l'Éternel sur sa sainte montagne, selon la sublime conception de nos prophètes. Lorsque cette ère bénie apparaîtra sur la terre, la maison de l'Éternel sera vraiment devenue, selon la prophétie d'Isaïe, « *Une maison de prière pour tous les peuples* »¹⁾. Que tous nos efforts tendent à hâter l'avènement de cet avenir brillant qui marquera le règne de Dieu sur la terre!

Mes frères,

Ce n'est pas tout que d'entendre exposer ces hautes vérités; non, ce n'est pas tout pour les fidèles que d'approuver le prédicateur, d'admirer la forme, la beauté extérieure ou l'éloquence d'un sermon; ce que

¹⁾ Inscription gravée sur un vitrail de la synagogue. Voir page 41.

demande le ministre de Dieu, c'est qu'on y conforme sa conduite.

La synagogue s'appelle d'ordinaire dans nos livres « bêth hattofillâ », *Maison de la prière*, mais, par l'enseignement qu'on y donne, les vérités qui y sont prêchées, elle mérite, à coup sûr, d'être qualifiée de « bêth Adônay », *Maison de l'Éternel*!

*Ah! qu'elles sont belles tes tentes, Jacob, tes demeures, Israël*¹⁾, c'est-à-dire que nos synagogues sont dignes de notre vénération, si elles répondent toujours à leur sainte destination!

Amen.

Un superbe solo, de M. Heymann, premier ministre-officiant de Strasbourg, avec accompagnement d'orgue, succéda au sermon de M. Wolff et produisit une impression profonde sur l'assistance. M. Wertheimer, Grand-Rabbin de Genève, monta ensuite en chaire et prononça une allocution que nous regrettons de ne pouvoir reproduire dans sa teneur. Voici d'après une lettre parue dans le journal *l'Église Nationale*, numéro du 23 mai 1896, le résumé fidèle de ce morceau de solide éloquence :

« Dans un discours plein de clarté, de sagesse et « d'élévation, M. Wertheimer, Grand-Rabbin de Genève, « montre l'évolution de l'idée du sacrifice, dans l'his- « toire d'Israël, le sacrifice humain aboli, « Morijah », « remplacé par le sacrifice des animaux, puis par « l'offrande de l'encens, et enfin par le seul vrai sacri- « fice, celui du cœur. Le temple disparaît avec son

¹⁾ Inscription gravée au vestibule sur la porte d'entrée de la synagogue. Voir page 39.

« culte matériel et formaliste ; il est remplacé par la
« synagogue, où le fondateur du christianisme a en-
« seigné, où se célèbre le culte en esprit et en vérité,
« et où Israël a maintenu jusqu'ici son intégrité et sa
« foi.

L'excellent orchestre Alessandro de Genève exécuta ensuite magistralement la « Prière de Moïse », de Rossini. Puis M. Auscher, Grand-Rabbin de Besançon, termina la série des sermons par l'allocution que nous avons la bonne fortune de pouvoir publier in-extenso.

Allocution de M. J. Auscher

Grand-Rabbin de Besançon.

Chers frères,

Permettez-moi, avant tout, de remercier monsieur le président et messieurs les membres du comité d'administration de votre Communauté ainsi que mon cher collègue, votre rabbin, de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'invitant à cette fête de la dédicace de votre nouveau temple. C'est une faveur dont je sens profondément le prix et dont je leur serai éternellement reconnaissant, car il m'est donné ainsi d'associer mon obscur nom à une solennité qui fera époque dans les annales de votre ville et dont vos arrière-neveux, après de longues et nombreuses années, s'entretiendront encore avec un souvenir pieux et attendri.

Laissez-moi ensuite féliciter ce même comité ainsi que tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont

pris part à l'érection de cet édifice, de l'œuvre superbe et grandiose qu'ils ont réalisée. Votre synagogue peut et doit être comptée parmi les plus belles qui existent. Elle se distingue à la fois par son aspect monumental au dehors et par l'heureuse proportion de ses dispositions intérieures. Elle fait honneur à votre dévouement religieux, car sa construction, évidemment, vous a coûté de véritables efforts, comme aussi elle proclame, d'autre part, la parfaite compétence et le talent remarquable des éminents architectes qui en ont conçu et fait exécuter le plan.

Maintenant, permettez que je vous fasse part d'une remarque préjudicielle qui, forcément et malgré moi, monte, ici, en ce moment, de mon cœur à mes lèvres :

Une religion, en réalité, ne vaut pas par la beauté des édifices où elle convoque ses fidèles, mais par la pureté et la sainteté des enseignements qu'elle leur prodigue. Elever de superbes bâtiments à son culte, c'est montrer qu'on a de sincères convictions et un zèle ardent, mais cela ne prouve nullement que la religion qui possède ainsi notre cœur, soit digne des sacrifices que nous lui faisons.

Ne voit-on pas, en effet, dans l'Inde et dans la Chine des temples splendides consacrés manifestement à l'erreur et au mensonge ?

Qu'il me soit donc permis de retracer ici, devant cette assemblée d'élite si hautement compétente pour comprendre et pour apprécier une parole sincère et véridique, les principaux points de notre doctrine israélite. Je le fais précisément, pour montrer à tous que notre croyance religieuse répond pleinement, par ses divines et immortelles leçons, à la splendeur de

cet édifice que vous lui avez élevé et qu'elle est digne, en tous points, des sacrifices que vous vous êtes imposés pour elle.

Mon humble allocution sera ainsi, en une certaine façon, l'explication justificative de votre œuvre et comme le commentaire naturel et logique de cette cérémonie d'inauguration elle-même.

Cette courte exposition des principaux éléments de notre foi ne sera d'ailleurs et dans tous les cas, au point de vue de mes auditeurs, ni une inutilité, ni une superfétation, car pour nous israélites, il y aura toujours un véritable profit spirituel à nous remettre une fois de plus devant les yeux les grandes perspectives métaphysiques, humanitaires et morales de notre religion; quant aux membres des autres cultes qui nous font l'honneur d'assister à cette cérémonie, ils trouveront ainsi une occasion de recevoir sur notre croyance des renseignements directs, complets et absolument authentiques.

Veillez donc me prêter quelques minutes de bienveillante et indulgente attention.

I.

Nous parlerons d'abord de nos dogmes. Ils sont au nombre de quatre, soutenant, comme autant de colonnes solides et inébranlables, tout notre édifice religieux.

Nous croyons à un Dieu créateur de ce monde et Providence de notre humanité :

« Onôchi Adônoï élohécho », je suis l'Eternel, ton Dieu. (Exode 20, 2.)

Ce Dieu s'offre dans notre judaïsme avec trois qualités bien arrêtées :

Il est Un et unique. La perfection absolue, selon nous, ne saurait se communiquer à plusieurs sans se limiter et sans se diminuer elle-même :

« Schema yisroël Adônoï élohénou Adônoï échôd ». *Ecoute, Israël, l'Eternel, notre Dieu, l'Eternel est Un.* (Deutéronome 6, 4.)

Il est souverainement juste. Il ne punit chacun d'entre nous que pour ses propres péchés et ne saurait accepter non plus, en conséquence, l'expiation de l'un, si haut placé fût-il, pour les fautes de l'autre :

« Isch bechêtô yomous ». *Chacun ne répond devant Dieu que de ses œuvres personnelles.* (Deutéronome 24, 16.)

Il est enfin absolument immatériel. Il n'a jamais eu ni contact ni parenté avec le corps de l'homme :

« Kî lô reïthèm kol temounno. » *Vous n'avez jamais vu Dieu sous une forme sensible.* (Deutéronome 4, 15.)

Nous croyons à la révélation du mont Sinaï :

« Vaydabber Elohim èss kol hadvorim hoèlèh ». *Et l'Eternel prononça devant les Israélites les paroles suivantes.* (Exode 20).

Le Tout-Puissant, ayant vu que l'homme, pour parvenir par ses propres forces à comprendre et à apprécier la nature et la sainteté du devoir, aurait eu besoin de trop d'études et de méditations, lui a apporté lui-même la loi qu'il doit suivre.

Contenue en dix paroles, cette loi est tellement

brève que les plus occupés trouvent le temps de la lire ; elle est tellement simple que les moins intelligents et les moins instruits peuvent la comprendre ; elle a été promulguée avec un éclat extraordinaire, afin que personne ne puisse douter de son authenticité ; elle est, enfin, immuable et éternelle comme son divin auteur lui-même :

« Lo thössef olov velo thigra miménou. » *Vous n'y ajouterez rien et vous n'en retrancherez jamais pas même la valeur d'une syllabe.* (Deutéronome 13, 1.)

Nous croyons à l'immortalité de l'âme.

« Hoôlôm hazzèh dômèh lifrosdôr bifné hoôlôm habbo. » *Ce monde n'est que le vestibule de l'éternité.* (Traité des Principes 4, 21.)

Après cette vie, il y aura pour l'homme une nouvelle existence. Là, la justice divine, forcément incomplète en ce monde, s'exercera enfin dans toute sa plénitude. Mais, tandis que les récompenses y seront éternelles, les châtiments n'y seront que temporaires, comme il convient à l'infinie miséricorde de Dieu en face de la faiblesse humaine :

« Kol hayordîm leguéhinnom ôlîm. » *Tous ceux qui souffrent dans l'enfer, en sortiront de nouveau un jour.* (Traité de Baba Metziah 58.)

Nous croyons enfin à la venue d'un Messie.

C'est le quatrième et le dernier de nos dogmes. Ce Messie ne sera pas le messager d'une revendication nationale ou politique, non ! A cet égard, R. Hillel

nous a déjà expliqué que toutes les prophéties qui parlent dans ce sens, ont été accomplies dans la personne du roi Ezéchias.

« R. Hillel ômèr èn lohèm moschiach leyisroël schèkevar acholouhou bimeï Jechèskioh. » *R. Hillel enseigne qu'au point de vue de la reconstitution d'un trône, c'est Ezéchias qui a été l'homme annoncé.* (Traité de Sanhedrin 99^a.)

Le Messie que nous attendons sera le messager et le réalisateur d'une grande ère de rénovation sociale, de vertu, de paix et de fraternité effective et universelle pour toutes les nations comme pour tous les hommes.

« Veyoschvou isch tachas gafnô vethachas teénothô veèn macharid. » *Et alors, c'est-à-dire à l'époque messianique et à partir de ce moment jusqu'à la fin de tous les siècles, chacun demeurera tranquillement près de son vignoble et de son figuier et personne ne songera plus à tourmenter son prochain.* (Michée 4,4.)

Voilà, chers auditeurs, en quelques paroles, les dogmes de notre religion israélite.

Ces dogmes, je les ai exposés, non pas, croyez-le bien, dans une pensée d'hostilité vis-à-vis des autres cultes, mais simplement pour la justification du nôtre. C'est là le seul, l'unique résultat que j'ai visé. On a si souvent, en effet, travesti et même calomnié notre véritable foi ! Eh bien, après ce que vous venez d'entendre et sur ce terrain du dogme où nous sommes placés en ce moment, dites-le moi, notre religion, par la simplicité, la limpidité, la rationalité, la compréhensibilité en même temps que la majesté des notions qu'elle nous fournit, ne mérite-t-elle pas, à juste titre, et l'affection des siens et le respect même de ceux qui

n'appartiennent pas à notre culte ? Poser cette question, c'est déjà la résoudre et la résoudre, c'est proclamer que notre judaïsme, dans le domaine de la métaphysique religieuse, peut hautement arborer sa bannière à côté de toutes les autres et qu'il n'a rien à redouter d'aucun examen ni d'aucune critique, pourvu que cet examen et cette critique soient toujours basés sur la vérité, sur la justice et sur l'impartialité.

II.

Je m'aperçois, chers auditeurs, que je ne vous ai parlé jusqu'à présent que de nos dogmes. Voulez-vous me permettre maintenant de vous dire un mot aussi des devoirs que notre religion nous impose ?

L'exposition que je fais ici de notre judaïsme serait incomplète et tronquée, si je négligeais cette partie si importante de ma tâche.

Et d'abord notre religion a considéré l'homme au triple point de vue de ses rapports avec Dieu, avec lui-même et avec le prochain.

A l'égard de Dieu, il nous est commandé de le servir surtout par de bonnes œuvres :

« Kedôschîm tihyou kî kodôsch anî Adônôy élohéchèm. » *Soyez saints, car moi, votre Dieu, je suis la sainteté même.* (Lévitique 19, 2).

Mais nous l'honorons aussi par nos prières et par la célébration périodique de certaines solennités religieuses, double système éminemment salutaire pour nous placer de temps en temps en face de l'Éternel, et pour nous maintenir dans le droit chemin.

A l'égard de nous-mêmes, il nous est ordonné d'orner,

autant que cela nous est possible, notre âme de vertus et notre esprit de science, afin de devenir de plus en plus semblables à notre modèle divin, qui est la vérité et la pureté mêmes :

« Acharé Adônôy élohéchèm téléchou ». *Vous marcherez dans les voies de l'Éternel, votre Dieu.* (Deutéronome 13, 5.)

A l'égard de notre prochain, enfin, il nous est défendu de le léser par nos actions « lô thaaschôq èss réacho » (Lévitique 19, 13), de l'offenser par nos paroles « Lô théléch rochil beammécho » (ibid. 16), de nourrir même contre lui une mauvaise pensée au fond de notre cœur : « Lô thisno èss ochicho bilvovècho » (ibid. 17).

Jamais nous ne devons chercher à nous venger du mal que notre prochain peut nous avoir fait « Lô thiqôm velô thittôr » (ibid. 18).

Ces défenses s'appliquent à tous les hommes sans aucune distinction :

« Veguèr lô thônè velô thilehotzènnou ». *Tu n'offenses pas non plus et tu ne léseras en rien l'étranger qui demeure à côté de toi.* (Exode 22, 20.)

Toutefois, tous ces préceptes que je rapporte en ce moment ne représentent encore que la charité négative, c'est-à-dire les lois de la justice. Or, la véritable charité fraternelle va plus loin et vise plus haut. De là une nouvelle recommandation dans la Bible, celle-ci :

« Veohavto leréachô komôcho ». *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* (Lévitique 19, 18.)

De cette recommandation sort pour nous l'obligation de rendre à tous les hommes tous les services

dont nous sommes capables et plus spécialement celle de secourir les pauvres. « Pothôach tiftach èss yodeho leochêcho ». *Tu ouvriras ta main à ton frère malheureux* (Deutéronome 15, 11), et celle de rendre le bien pour le mal, c'est-à-dire d'étendre notre bonté jusque sur nos ennemis :

« Ki thifga schôr ôyiveho ô chamôrô tôd, hoschèv teschivénnou lô. » *Si tu rencontres le bétail de ton ennemi égaré dans les champs, il faut le ramener à son maître.* (Exode 22, 5.)

Mais sur ce terrain encore, c'est-à-dire dans le domaine sacré de la charité, comme tout à l'heure dans celui de la justice, notre religion ne veut à aucun prix ni que nous méconnaissions ni que nous rétrécissions la largeur de la pensée divine. C'est pour cela que le Talmud a bien soin de poser devant nous le commandement suivant :

« Mefarnecîm aniyyé nochrîm im anniyyé yisroél, oumvaqquerîm cholé nochrîm im cholé yisroél, veqovrim mécé nochrîm im mécé yisroél mippené darkhé scholôm. » *Israélites, il faut nourrir les pauvres des autres cultes comme les vôtres, visiter leurs malades comme les vôtres et enterrer leurs morts avec les mêmes honneurs que les vôtres.* (Guittin 61.)

Que vous dirai-je encore, chers auditeurs ?

Notre religion s'est appliquée surtout à protéger le petit, le faible, l'humble, le déshérité de cette terre. Elle a défendu l'ouvrier contre la dureté possible de son patron :

« Beyômô thittèn cechorô. » *Tu donneras à l'ouvrier son salaire le soir même et sans attendre jusqu'au lendemain.* (Deutéronome 24, 15.)

Elle a veillé avec un véritable acharnement sur l'honneur et la dignité du pauvre :

« Veyihyou aniyiyîm benè béthécho. » *Que les nécessiteux te soient précieux comme les fils de ta propre maison.* (Traité des Principes 1, 5.)

Elle a enfin pensé même au coupable et au criminel. Non seulement elle n'a jamais admis la torture parmi ses procédés judiciaires, mais elle avait même aboli en fait, sinon en droit, la peine de mort :

« Sanhèdrîn hahôrégouèss nèfèsch achas bischvouoh, nikrèth chavalaniss. » *Un tribunal qui prononce une seule condamnation à mort dans l'espace de sept ans, doit être appelé tribunal sanguinaire.* (Makkoth 7.)

Tel est, chers auditeurs, le tableau aussi abrégé et aussi fidèle que possible de notre doctrine israélite. Voilà les idées que cette maison représente, les vérités qui y seront enseignées, les leçons qui y seront données, les œuvres qui y seront préparées et recommandées.

N'avais-je donc pas mille fois raison quand tout à l'heure, en commençant, je vous disais que j'espérais vous prouver que la beauté de notre religion répondait pleinement à la splendeur de cet édifice que vous avez élevé ? Oui, certes, c'est là un résultat qui me semble maintenant acquis. Ces dogmes si lumineux, cette morale si exquise dont vous avez entendu le développement, ne peuvent appartenir, en effet, vous en conviendrez tous, qu'à une religion qui porte manifestement sur elle le cachet de la Divinité et qui satisfait largement et magnifiquement à toutes les exigences et à toutes les aspirations de l'esprit et du

cœur de l'homme, même dans notre société moderne si délicate cependant, si difficile et si raffinée.

Soyez donc encore une fois et de nouveau félicités, chers et bien aimés coreligionnaires de La Chaux-de-Fonds, au nom de la religion de nos pères dont je suis un des pasteurs, et en pleine connaissance de cause maintenant, pour ce temple que vous avez bâti. Vous avez bien mérité de notre judaïsme. Vous avez élevé à la magnifique voix du Sinaï une chaire digne d'elle. Vous avez édifié à la sublime foi de nos pères une maison qui la glorifie au dehors et qui appelle sur elle l'attention publique, attention qu'elle mérite, à tant de titres, par ses divines et immortelles leçons. Que la bénédiction du Dieu d'Abraham descende donc sur vous ! « Bérachnouchèm mibbèss Adônây. » (Psaumes 118.)

Soyez bénis, vous tous aussi qui n'appartenez pas à notre culte et qui êtes venus honorer cette solennité de votre présence. Vous avez montré ainsi que vous êtes toujours les dignes fils de cette Helvétie, petite par son étendue comme autrefois notre Palestine, mais comme celle-ci, immense, par le rayonnement de sa justice et de sa charité. C'est du haut de vos montagnes, où brillent dans leur immaculée blancheur les neiges éternelles, que les premières lueurs de tolérance et de liberté sont descendues, dès le moyen-âge déjà, sur notre Europe entière. Vous continuerez, j'en suis sûr, ces nobles traditions. Vous serez toujours justes et bienveillants pour cette fraction de notre société religieuse qui est venue s'asseoir à l'ombre de votre glorieux drapeau. Et si, en ces derniers temps, un léger nuage a glissé peut-être sur les rapports qui

vous ont toujours unis à l'antique Israël, ce nuage ne peut pas manquer de se dissiper de nouveau et bientôt, sous l'influence et la poussée de tous les cœurs généreux qui, toujours dans votre pays, ont su élever leurs voix éloqu岸tes et sauront le faire cette fois-ci encore, pour protester, sans se lasser et jusqu'au complet triomphe, contre toutes les intolérances, contre toutes les oppressions et contre toutes les injustices.

Et qu'ainsi soit-il donc, au nom de l'Éternel, Dieu d'Israël, « beschém Adônôy élohé yisroél ».

Amen.

Après cette allocution qui fut écoutée avec la plus grande attention, le chœur entonna les chants qui accompagnent la sortie des Livres de la Loi; puis M. le rabbin Wolff prononça la prière suivante¹⁾:

Seigneur, à l'issue de cette sainte cérémonie, nous te présentons humblement nos vœux que tu daigneras exaucer dans ton amour et dans ta miséricorde. Nous te demandons, ô Éternel! que l'érection de ce temple marque une date heureuse et féconde pour notre Communauté!

Que la pensée d'union, de bonne entente qui l'a rendue possible, continue sous les regards de ta Providence sa bienfaisante influence sur nous tous!

Puisse aussi l'esprit de paix et de concorde régner au sein de la population tout entière, si sage, si active et si vaillante!

Que cette journée, en particulier, contribue au rap-

¹⁾ Arrangée en partie d'après une prière contenue dans le volume *Sermons*, par Alfred Lévy, Grand-Rabbin de Lyon (Voir ib. page 25 et suiv.).

prochement de tous les cœurs, fortifie les liens de fraternité qui apparaissent aujourd'hui d'une manière si éclatante et dissipe les malentendus qui peuvent encore exister. Dans une cité industrielle et commerciale comme La Chaux-de-Fonds, l'accord est une nécessité et un gage de prospérité pour tous !

Nous constatons aujourd'hui avec bonheur que la tolérance, que la liberté de pensée sont non-seulement inscrites dans les constitutions fédérale et cantonales, mais qu'elles sont gravées dans les cœurs.

Que les façons différentes de te servir, ô Seigneur, ne soient plus des causes de discorde, de dissensions et de haine, mais que les grands principes qui sont à la base de toutes les religions, que la morale surtout qui est universelle, nous fassent oublier les divergences confessionnelles et nous convaiquent que nous sommes tous tes enfants !

Eternel ! couvre de ta suprême protection cette maison que nous consacrons à la gloire de ton nom. Qu'elle soit toujours un symbole de paix !

Accueille avec bienveillance tous ceux qui viendront dans ce temple t'offrir leurs hommages et t'adresser leurs ferventes prières !

Que l'homme heureux y obtienne la continuation de son bonheur ; le pauvre, la cessation de sa misère ; le pécheur repentant, la rémission de ses fautes, la veuve, un appui ; l'orphelin, un père ; l'âme brisée par la souffrance, un adoucissement, une consolation !

Que tes faveurs célestes descendent comme une rosée sur cette Communauté ! Préserve-la de toute épreuve !

Bénis messieurs les membres du comité administra-

tif dont nous aimons à reconnaître et à proclamer le zèle et la sollicitude pour nos intérêts religieux.

Bénis la commission de construction qui avait accepté une mission très difficile, pleine de responsabilités, et qui a réussi à la remplir dans toute son étendue ; qu'elle reçoive aujourd'hui l'expression de la reconnaissance de tous, puisqu'il lui a été donné, par sa bonne volonté et son dévouement, de réaliser ce qui fut le désir de la Communauté entière. — Deux membres des plus dévoués de cette commission, M. Aimé Rueff et M. Louis Blum reposent maintenant auprès de toi, Seigneur ! Nous n'avons pas la joie de les voir parmi nous, à la fête qui est la consécration de leurs efforts. Leurs familles ont du moins la douce consolation que leurs chefs ont coopéré à une pieuse entreprise. Pour nous, nous te demandons, ô Seigneur, d'assurer à ces deux défunts dans l'éternel séjour la béatitude que tu réserves aux justes, à ceux qui ont travaillé au bien et à l'avancement de ton règne sur la terre !

Bénis, Eternel, notre Dieu ! les architectes qui ont su mener à bonne fin les travaux dont ils avaient assumé la lourde responsabilité ! — Bénis maîtres et ouvriers, tous ceux qui, de près ou de loin, en pensée ou en action, ont participé à cette sainte entreprise.

Bénis tous les membres des différents comités qui ont organisé cette solennité et ont contribué à sa réussite !

Bénis, en particulier, les membres du chœur mixte qui ont montré tant de dévouement depuis plusieurs mois ; ils ont été aujourd'hui à la hauteur de leur

tâche et peuvent revendiquer une bonne part du succès de cette fête dont le souvenir sera inoubliable!

Bénis le vénéré ministre-officiant de cette Commune qui, depuis plus de trente années, accomplit avec zèle et avec la conscience la plus scrupuleuse les devoirs de sa charge.

Bénis M. le ministre-officiant de Strasbourg qui a bien voulu nous prêter le concours de son talent consommé et qui a su nous édifier par ses chants suaves!

Bénis mes vénérables collègues du rabbinat qui ont consenti à m'assister en ce grand jour de l'éclat de leur éloquence et qui ont su interpréter dignement ce que nous ressentions tous au fond de nos cœurs!

Bénis tous les représentants des autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi que toutes les personnes notables de la localité qui nous donnent aujourd'hui une preuve de leurs sentiments d'équité et de bienveillance!

Bénis messieurs les vénérables ecclésiastiques qui ont daigné parer, de leur présence, une fête juive.

Bénis nos frères de tous les cultes.

Amen.

M. le rabbin termina par la prière habituelle pour la République et Canton de Neuchâtel et la Confédération suisse. Le chœur entonna le dernier chant « Oûvnuohô yômar », dont la belle mélodie a charmé l'auditoire; puis l'assistance quitta la synagogue, vivement impressionnée par la cérémonie grandiose à laquelle elle venait d'assister.

BANQUET D'INAUGURATION

AU

Restaurant des Armes-Réunies

Cette première et importante partie de notre fête une fois close, les invités officiels devant prendre part au banquet, furent conduits en voiture au Restaurant des Armes-Réunies. A l'arrivée, le président du comité des fêtes délivra à chacun d'eux un pli contenant les souvenirs de l'inauguration :

- 1° Un programme des fêtes ;
- 2° Une superbe photographie du temple ;
- 3° Un exemplaire de la poésie suivante, composée par M^{lle} H. D., à l'occasion de l'inauguration de la synagogue :

Aujourd'hui, nous fêtons un nouvel édifice :
C'est notre synagogue ou Temple d'Israël.
Nous adressons à Dieu pendant ce saint office
Nos hymnes les plus beaux pour qu'ils montent au ciel !

Avant de pénétrer dans la maison divine,
Aimons-nous sans regret ; soyons donc bons amis.
Resserrons notre lien, et que chez tous domine
La pensée du devoir qui nous a réunis.

Voici plus de trente ans que les Israélites
Inauguraient de même un temple de piété.

Ce temple si modeste, aux dimensions petites,
Fut le premier berceau de la prospérité.

Car à La Chaux-de-Fonds, l'on dit que tout progresse :
C'est une grande ruche aux ouvriers heureux.
Là, chacun y travaille ou bien s'y intéresse,
Aussi sommes-nous fiers de vivre ainsi chez eux.

Notre Communauté, grâce à cette influence
Grandit rapidement : alors bientôt vit-on
Certaine grande dame en prendre présidence,
Faire la charité, donner ainsi le ton.

Aux pauvres malheureux elle fut secourable,
Elle a semé partout la graine du bonheur,
S'est montrée pour chacun aimante et favorable...
...Bienfaisance est son nom, sa vertu la douceur.

Depuis près de cinq ans, je sais qu'elle conspire
Quelque chose de grand à notre intention.
« Parle, charmante fée, que ton joli sourire
Soit, de tous tes secrets, la révélation. »

La fée nous répondit : « Je veux vous faire hommage
D'un nouveau sanctuaire et plus grand et plus beau
Que l'ancien. Croyez-moi, regardez-en l'image.
C'est à tous que je l'offre ; acceptez ce cadeau.

— Merci, sainte vertu, sublime Bienfaisance.
A notre tour de faire une invitation
Pour bien te témoigner notre reconnaissance
Viens en mai pour fêter l'inauguration.....

Aujourd'hui, nous fêtons un nouvel édifice :
C'est notre synagogue ou Temple d'Israël.
Nous adressons à Dieu pendant ce saint office
Nos hymnes les plus beaux pour qu'ils montent au ciel !

HENRIETTE DREYFUS.

Le salon, dans lequel eut lieu le banquet, était décoré avec beaucoup de goût ; plus de 300 convives s'y trouvaient réunis. Aussi, durant tout le repas, une franche gaîté n'a cessé de régner.

A l'ouverture du banquet, M. Maurice Blum, président du comité des fêtes d'inauguration salua l'assistance en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Appelé par le comité de notre Communauté à présider la deuxième partie de cette fête et à en prendre la direction, je suis heureux d'avoir l'honneur de vous souhaiter à tous cordialement la bienvenue en cette enceinte.

M. le rabbin de notre ville, MM. les Grands-Rabbins nos hôtes, M. le vice-président Michel Bloch, vous ont retracé tout à l'heure l'importance qu'a pour nous l'inauguration de notre temple.

Les membres de notre Communauté, en effet, animés d'un même esprit d'initiative et de progrès, ont tenu à ce que notre ville soit fière de l'édifice dont nous fêtons aujourd'hui solennellement l'achèvement.

Nos amis de toutes croyances, de toute situation et de tout rang qui sont venus en si grand nombre relever l'éclat de notre fête, nous témoignent par leur aimable présence l'estime et la considération dont jouit la population israélite de notre ville.

Mesdames et messieurs, je suis heureux d'être l'organe du comité de notre Communauté pour vous faire part du bonheur que nous éprouvons à vous saluer fraternellement en cette belle journée.

L'un de nos amis se chargera tout à l'heure de remercier messieurs les invités officiels de leur présence au milieu de nous. Qu'il me soit permis de saluer particulièrement M. le professeur Wertheimer, Grand-Rabbin à Genève, M. Auscher, Grand-Rabbin à Besançon, M. Heymann, ministre-officiant à Strasbourg, M. Sébastien Mayr, le distingué professeur de musique, si apprécié dans notre ville, qui a su former et diriger les chœurs d'inauguration avec autant d'habileté que de talent.

Au nom de tous les membres de la Communauté, je rends également hommage aux invités, amis de nos familles.

Je me bornerai donc, chers amis, à porter mon toast aux invités de toute catégorie, présents à cette deuxième partie de notre fête, et j'ai l'espoir que nos efforts ont tendu à rendre leur présence au milieu de nous aussi agréable que possible. Le souvenir des solennités des 13 et 14 mai 1896 sera pour eux un gage nouveau de toutes nos sympathies.

Je lève mon verre à l'honneur de nos aimables convives, lancez donc avec moi un retentissant « qu'ils vivent! ».

M. Alphonse Braunschweig, caissier de la Communauté, se fit ensuite l'interprète du comité en portant le toast suivant aux invités officiels :

Mesdames et Messieurs,

J'ai été désigné par le comité pour souhaiter la bienvenue aux autorités qui ont bien voulu accepter notre invitation en assistant ou en se faisant représenter à notre fête, dont ils rehaussent l'éclat et la solennité.

Cet honneur me comble; aucune tâche ne pouvait m'être plus agréable à remplir, tellement mes sentiments personnels sont d'accord avec ceux que j'ai le devoir d'exprimer.

Si nous sommes tout à la joie et à l'allégresse aujourd'hui, si la grande entreprise, dont nous fêtons l'achèvement et le couronnement, a aussi magistralement réussi, nous le devons évidemment avant tout à l'esprit de désintéressement et de sacrifice de nos membres, à l'union et à la cohésion de notre Communauté, mais une bonne part de la réussite en revient aussi à la généreuse population de notre ville qui, dans sa grande majorité, a suivi avec une sympathie manifeste et un intérêt véritable, la marche des travaux de construction, qui a vu avec plaisir l'édification de ce temple dans un des beaux quartiers de la ville, qui, enfin, a éprouvé une réelle satisfaction en constatant que les israélites, quoiqu'en disent leurs détracteurs, possédaient, à un haut degré, cet amour de la cité qui est comme la caractéristique de tous les enfants, sans distinction, de notre chère Chaux-de-Fonds.

Nous devons enfin une grande partie de notre succès au bon vouloir et aux excellentes dispositions à notre égard des autorités communales.

Elles nous ont prodigué leurs conseils expérimentés, avant et pendant la construction de la synagogue et, en dernier lieu, pour l'éclairage électrique.

Je leur adresse ici l'expression de notre profonde gratitude à tous individuellement commençant par M. Paul Mosimann, le digne et sympathique président du Conseil communal, et tout spécialement à l'honorable M. Hans Mathys qui, avec une complaisance toute simple et cordiale, a mis à notre service sa science et son expérience consommées.

Le Conseil d'Etat dont nous sommes fiers de compter un représentant dans cette assistance, l'éminent M. John Clerc, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, donnant ainsi une consécration nouvelle au large esprit de tolérance et de liberté dont il est animé envers tous les citoyens, nous a fourni, lors de l'achat du terrain, une preuve non équivoque de ses sentiments d'équité, en nous faisant gracieusement remise du montant des lods. Cette marque de haute bienveillance nous avait vivement touchés.

Je dois encore ajouter que chaque fois que nous avons eu à adresser une demande ou une requête au gouvernement (cela s'est présenté à diverses reprises ces dernières années), nous avons toujours été reçus avec la même bienveillance; et quand il a été possible de répondre favorablement à nos démarches, cela a été fait le plus cordialement et le plus gracieusement du monde. Aussi suis-je heureux de l'occasion qui nous est offerte d'exprimer publiquement à cette

haute autorité les sentiments de respectueuse déférence, de reconnaissance et de dévouement dont nous sommes tous pénétrés.

Nous avons aussi l'honneur de posséder à cette table nos représentants aux Chambres fédérales. J'ai nommé M. Arnold Robert, député au Conseil des Etats, et M. Jules Calame-Colin, député au Conseil National.

Tous ceux qui ont eu le privilège d'approcher ces deux honorables citoyens savent de quel dévouement à la chose publique ils sont animés et quels sentiments de loyauté et de justice ils professent à notre égard. Je les remercie vivement du nouveau témoignage de sympathie qu'ils nous donnent, en honorant cette fête de leur présence.

Je salue avec une joie respectueuse les brillantes délégations des bureaux du Grand Conseil et du Conseil Général, ayant à leur tête les personnalités si sympathiques et si distinguées de M. Edouard Perrochet et de M. Jules Breitmeyer, présidents de ces deux assemblées.

Je salue enfin tous les dignes représentants de nos autorités administratives, judiciaires et scolaires ici présents et j'adresse à M. le Préfet, leur vénéré doyen, l'hommage de notre profond respect.

Nous regrettons profondément l'absence d'un des hommes les plus éminents de notre ville par l'éclat des services rendus, M. Arnold Grosjean, ancien conseiller national, ancien président du Conseil Communal, vice-président actuel du Conseil Général. Il avait accepté avec une bonne grâce charmante notre invi-

tation, mais il est retenu loin d'ici par l'état de sa santé; nous le prions d'agréer les souhaits que nous formons pour son prompt rétablissement.

Je ne voudrais pas terminer sans présenter nos compliments de cordiale bienvenue aux trois représentants de notre presse locale, que j'ai le plaisir de voir ici et en qui je salue les interprètes éloquents et aimés d'une foule de lecteurs.

Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Communauté israélite, je forme les vœux les plus sincères pour que notre cher canton de Neuchâtel et notre chère cité continuent à être dirigés vers leurs hautes destinées dans la voie du progrès, par des magistrats aussi dignes, à l'esprit aussi libéral et tolérant.

Je porte mon toast aux hommes éminents que la confiance publique a mis à la tête de nos institutions et je vous invite à crier avec moi :

Vive La Chaux-de-Fonds!

Vive le canton de Neuchâtel!

Vive la Confédération Suisse!

L'orchestre Alessandro exécuta l'hymne national, accompagné par l'assistance entière; puis M. Paul Mosimann, président du Conseil Communal, répondit au toast de M. Alphonse Braunschweig par les paroles suivantes:

Mesdames, Messieurs,

La délicate attention dont les représentants des différentes autorités de notre ville ont été l'objet, de la part de la Communauté israélite, à l'occasion de l'inauguration solennelle de sa nouvelle synagogue, ne pouvait pas nous laisser indifférents. Aux nombreuses invitations personnelles, très largement et cordialement adressées par votre commission des fêtes nous avons répondu nombreux.

Cette participation toute spontanée de chacun de nous à votre cérémonie religieuse est une preuve de l'intérêt que suscite une telle manifestation au sein des autorités.

Au nom des invités officiels, je vous remercie, messieurs, de votre amabilité, des excellentes paroles prononcées à notre égard, cet après-midi, par le vice-président de votre Communauté M. Michel Bloch, ce soir par MM. Maurice Blum et Alphonse Braunschweig et de cette marque de déférence envers les représentants des pouvoirs publics de La Chaux-de-Fonds.

Nous nous plaisons à rendre un juste hommage à l'œuvre superbe que vous inaugurez aujourd'hui. Le splendide bâtiment que vous avez érigé, fait non seulement honneur à toute la Communauté israélite, aux initiateurs de votre belle entreprise, mais également aux architectes et aux travailleurs, chargés de son exécution et qui se sont si consciencieusement acquittés de leur tâche.

Si, pour votre Communauté, ce nouveau lieu de culte vous procure la joie du devoir accompli, en même temps que la satisfaction d'une œuvre réussie,

ce nouvel édifice est pour notre localité un des plus beaux ornements et il complète avantageusement l'embellissement de l'un des quartiers de La Chaux-de-Fonds. Il est certes peu de villes, de l'importance de la nôtre, qui possèdent une synagogue d'une architecture aussi distinguée, d'une décoration intérieure aussi riche, faisant l'admiration de toutes les personnes qui, comme nous, ont eu le privilège de la visiter.

Mesdames, Messieurs,

Chacun est libre chez nous d'adorer Dieu à sa manière, dans les limites tracées par la moralité et l'ordre public. Nous ne sommes plus au temps des querelles, des inimitiés et des haines religieuses ; cette politique ne passionne à peu près plus personne, un apaisement lui a heureusement succédé, pour le plus grand bien de notre patrie. En jetant un regard du côté des contrées dans lesquelles règnent encore des luttes confessionnelles et même des persécutions, nous pouvons constater combien celles-ci sont néfastes aux pays qui en sont le théâtre et combien le calme et le bien-être dont nous jouissons dans notre petite Suisse, sont précieux et salutaires pour son peuple.

Les autorités locales, dans leur mandat et dans tous leurs actes, ne cherchent pas à savoir si tel ou tel citoyen appartient à une confession ou à une autre ; elles ne tiennent pas à s'immiscer dans les questions religieuses. Par les sentiments de justice et d'équité dont est animée notre population et dont s'inspirent les pouvoirs publics, toutes les congrégations, même

toutes les sectes, ont, sans exception, trouvé dans notre localité, la tolérance la plus large.

Dans le combat pour l'existence de nos jours si vif et si difficile, dans notre Chaux-de-Fonds, que nous aimons et qui nous abrite tous indistinctement, continuons à laisser les étroitesse de l'esprit sectaire de côté et sachons tous, messieurs, avec un esprit libéral, une sage conduite de part et d'autre, un respect réciproque, quelles que soient nos convictions religieuses, apporter, dans la mesure de nos forces et de nos moyens, à l'exemple du maçon diligent et laborieux, notre pierre à l'édifice local, pour le bonheur et la prospérité de notre chère cité.

M. John Clerc, président du Conseil d'Etat, prit à son tour la parole et remercia la Communauté en ces termes :

Messieurs les membres de la Communauté israélite
de La Chaux-de-Fonds,

Fidèle à ses traditions en matière de cultes légalement institués, le gouvernement de la République et Canton de Neuchâtel, auquel vous avez bien voulu adresser l'invitation d'assister à l'inauguration de votre temple, a décidé avec plaisir de s'associer à votre fête et m'a chargé de vous apporter ses remerciements pour l'aimable attention que vous avez eue à son égard, ainsi que ses sincères salutations.

L'inauguration d'un temple israélite est un événe-

ment qui mérite de ne passer nulle part inaperçu. Si il est la preuve incontestable de la force et de la vitalité de la Communauté qui se donne ainsi un lieu de culte, il témoigne aussi, d'autre part, d'un esprit qui fait honneur au peuple au sein duquel il se produit. Nous ne pouvons, en effet, dans cette enceinte qui réunit des hommes d'opinions et de confessions les plus divergentes, nous empêcher, comme l'ont fait avant nous plusieurs des orateurs de cette journée, de nous reporter en pensée à d'autres pays où des cérémonies comme celle d'aujourd'hui seraient impossibles; à d'autres temps où les réunions des fidèles de votre foi devaient être tenues secrètes, où les adeptes de votre croyance devaient se cacher pour prier; et nous ne cherchons pas à réprimer un sentiment involontaire de fierté à la pensée que nous appartenons à un peuple où les idées de largeur, les idées de tolérance, les idées de justice et d'équité sociales sont à ce point développées que nul ne peut plus être atteint, non seulement dans ses convictions, mais dans son culte, mais dans ses pratiques religieuses, si ce culte et si ces pratiques n'ont, comme l'a fort bien dit M. le président du Conseil Communal de La Chaux-de-Fonds, rien d'incompatible avec l'ordre public et les bonnes mœurs.

Messieurs, vous avez élevé un édifice qui fait l'admiration de tous ceux qui l'ont visité. Vous l'avez voulu si beau, sans doute, en raison de ce besoin instinctif de l'âme humaine qui la pousse à parer de tout ce qui porte le cachet de la plus grande perfection artistique, architecturale ou symbolique, le sanctuaire auquel elle confie ce qui constitue pour elle le suprême

idéal. Mais vous avez voulu aussi, semble-t-il, et MM. Maurice Blum et Alphonse Braunschweig viennent de nous le dire, rendre un discret et délicat hommage à la ville où vous l'avez construit, sous la protection de laquelle, par l'organe de votre vice-président, M. Michel Bloch, vous l'avez mise aujourd'hui, à cette ville de La Chaux-de-Fonds qui a su prendre une place à part, par l'aspect de ses quartiers et de ses édifices, entre toutes les villes suisses et étrangères de même importance. Vous vous êtes souvenus que La Chaux-de-Fonds a été le berceau de nombreux artistes, que sa population, de même que toutes nos populations montagnardes, a le culte du beau profondément inculqué dans le cœur, et vous avez voulu que le temple que vous vous donniez fût digne en tout point de la cité de Léopold Robert.

Vous y avez pleinement réussi.

Messieurs les membres de la Communauté israélite
de La Chaux-de-Fonds,

Au nom du gouvernement que j'ai l'honneur de représenter, je lève mon verre en votre honneur, en reprenant le souhait formulé dans son beau sermon d'aujourd'hui par M. Wolff, votre rabbin, « que le 13 mai 1896 soit et demeure toujours pour votre Communauté une date heureuse et féconde », et en formant le vœu que la fête de ce jour contribue à développer toujours davantage parmi nous les idées de tolérance, l'esprit d'équité réciproque, les sentiments de vraie fraternité entre tous les citoyens, principaux éléments de prospérité matérielle et morale de la patrie.

J'ai dit!

M. Maurice Blum, en sa qualité de président du banquet, donna ensuite lecture de plusieurs télégrammes, entr'autres de M. Zadoc Kahn, Grand-Rabbin de France, de M. Lazare Braunschweig de Paris, des familles Dreyfus de Milan et Bloch de Berlin; de deux lettres, de M. Numa Droz, ancien président de la Confédération et de M. Arnold Grosjean, vice-président du Conseil Général.

M. J. Breitmeyer, président du Conseil Général, dans un discours assez développé, fait l'histoire des premiers israélites arrivés à La Chaux-de-Fonds avant 1848; puis il nous ramène à l'époque actuelle, où le progrès des esprits a rendu possible l'établissement définitif de la communauté israélite dans le canton de Neuchâtel; il espère que l'assimilation de l'élément israélite au reste de la population, commencée sous des auspices si favorables se poursuivra pour le bien de la patrie.

Signalons particulièrement, comme diversion aux toasts, la marche d'inauguration pour piano, composée et exécutée par M. Auguste Blum, les morceaux de chant de M^{lle} E. D.... et de M. V. Heymann, qui ont été un véritable régal pour l'assistance.

M. B. Schmiedheini, pasteur de la paroisse allemande, donna ensuite lecture de la poésie suivante, composée en langue allemande à l'intention de la Communauté :

Zur Einweihung der Synagoge

in La Chaux-de-Fonds

Im hohen Gotteshaus, ganz voll Entzücken,
Betracht' des stolzen Baues hehre Pracht.
In bunten Farben zeigt sich meinen Blicken
Der heil'gen Sprüche wundervolle Macht.
Des Geistes Weh'n ergreift mein tief bewegt Gemüte;
Nicht Menschen Wort ist das, das ist des Geistes Blüte!

Zur Kuppel wölbt sich das Steingefüge,
Erinnernd an des Himmels reines Blau.
Das Herz, es fühlt ein seliges Genüge
In diesem schönen, prächt'gen Tempelbau.
Durch's Fensterlächelnd grüsst die gold'ne Abendsonne,
Beleuchtend Menschenwerk mit himmlisch reiner
[Wonne.

Auf einmal höre ich der Geister Rauschen,
Der Gottesmänner Schar dringt zum Altar.
Still steh' ich, such' dem heil'gen Wort zu lauschen,
Das sie dem Herrn anbetend bringen dar.
In weissen Kleidern, hohe, herrliche Gestalten,
Im Glanz der Ewigkeit sie nimmermehr veralten.

Und voll Anbetung Alle ihre Stimm erheben,
Zum Lob und Preis dem Herrn und grossen Gott:
« O Wohl dem Menschen, der im kurzen Leben
Sich weihet dem, der helfen kann in jeder Not. »
Die gold'ne Harfe rauscht; in nie gehörten Chören
Ertönt das Lied der Schar dem Ewigen zu Ehren.

Und wie die sel'gen Geister freudig singen,
So sei, o Israel, stets dein Gesang!
Die Worte Gottes tief dein Herz durchdringen!
Ihr Ernst begleite deinen Lebensgang!
Lasst uns in Geist und Wahrheit einen Tempel bauen!
Und reinen Herzens sein, damit wir Gott stets schauen.

M. Marc Bloch, un ancien membre de la Communauté, qui est revenu habiter notre ville après une absence de 32 ans, avait adressé au comité, à l'occasion de la fête d'inauguration, une lettre dont nous détachons le passage suivant :

« Je sens le besoin, dit M. M. B., d'exprimer à messieurs les président, vice-président et à tous les membres du comité administratif, ainsi qu'à tous les membres des différentes commissions qui ont organisé cette belle fête, ma plus profonde gratitude et mon entière satisfaction pour le zèle et le dévouement qu'ils ont montrés dans la préparation de cette solennité.

« Permettez-moi aussi de former pour la Communauté de La Chaux-de-Fonds mes vœux les plus ardents; puisse-t-elle, sans entrave, continuer son œuvre sainte et puisse le bonheur être le partage de tous ses membres. Qu'elle vive! »

M. Georges Leuba, substitut du procureur général, porta un charmant toast aux dames présentes au banquet, et M. Isaac Ditisheim termina la série des discours par le toast suivant :

Au nom du comité de la Communauté, au nom de la Communauté tout entière, je suis chargé de remercier toutes les commissions qui ont travaillé à la réussite de cette fête.

Si la tâche est lourde à mon pauvre talent oratoire, je l'exécuterai cependant avec le plus grand plaisir et du plus profond de mon cœur.

Nos éloges et remerciements s'adresseront particulièrement à M. Abram Grumbach, président de la commission des vivres et liquides. L'organisation de ce banquet est la meilleure preuve que nous avons raison de choisir si soigneusement les membres de cette commission et que la confiance placée en leur expérience gastronomique est pleinement justifiée. Nous remercions aussi M. Jules Blum, président de la commission de police et décors, dont la tâche délicate était de placer, dans un espace fort restreint pour la circonstance, l'énorme affluence de nos amis et connaissances; M. Ernest-Albert Ditisheim, président de la commission du bal; M. Fernand Dreyfus, président de la kermesse de demain. Quoique l'éloge adressé à ces messieurs et à leurs collaborateurs puisse paraître prématuré, ils ont néanmoins droit à nos remerciements anticipés; nous sommes certains, au vu de l'organisation théorique, que la pratique répondra à notre attente.

Nos remerciements à M. Moïse Schwob, caissier général et à M. Salomon Meyer, secrétaire général.

Permettez-moi aussi de remercier le chœur mixte, particulièrement M^{me} Gaspard Goetschel qui s'est révélée véritable artiste dans le beau solo qu'elle a

chanté au temple ; M. V. Heymann, dont la voix magnifique et puissante nous a profondément touchés et qui était bien faite pour essayer la sonorité de notre nouveau temple ; M. Séb. Mayr qui a dirigé avec sa maëstria habituelle le chœur mixte, formé pour la circonstance.

J'ai gardé pour la fin, pour le remercier plus amplement, celui qui est la cheville ouvrière de cette fête, le président du comité d'organisation, secrétaire de la Communauté, major de table à ce banquet, premier ténor du chœur mixte et à l'occasion, son sous-directeur (vous voyez que les titres à notre reconnaissance ne lui manquent pas), j'ai nommé M. Maurice Blum.

Tel qu'un acteur jaloux de voir réussir son œuvre sous tous les rapports, il a rempli tous les rôles pour mieux les enseigner à ses collaborateurs, ne craignant ni fatigue, ni critique, ni perte de temps ; aussi toute la Communauté et tous les invités à cette fête lui témoignent ici par mon faible organe leur plus profonde reconnaissance.

Mesdames et messieurs, je vous prie de vous joindre à moi pour porter un toast vigoureux à M. Maurice Blum et à tous les membres du comité d'organisation.

A l'issue du banquet, un bal brillant termina ce premier jour de fête. Le lendemain, 14 mai, une kermesse, dont le produit était destiné à des œuvres locales de bienfaisance, fut organisée par les soins d'un comité (M. Fernand Dreyfus, président) qui a su bien faire les choses.

Les enfants et les jeunes gens y ont trouvé leur compte de divertissements et de jeux de toutes sortes. Le programme se composait d'un joli bal d'enfants, d'une tombola et d'une pantomime. Le soir, une nombreuse assistance fut conviée à un spectacle-concert : *La poudre aux yeux*, comédie en deux actes, de Labiche, qui fut magistralement enlevée par une troupe de jeunes artistes-amateurs, tous israélites. Enfin une charmante soirée dansante clôtura les fêtes d'inauguration dont le souvenir demeurera ineffaçable dans l'esprit de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y prendre part.

Nous avons relaté la plus belle page de l'histoire de notre Communauté.

Notre tâche sera achevée quand nous aurons rappelé que la presse locale (*Le National Suisse*, *L'Impartial* et la *Feuille d'Avis*), ainsi que la presse religieuse du canton (*L'Eglise Nationale*), ont consacré au récit de ces solennités d'excellents articles qui ont vivement intéressé tous les lecteurs. L'article du *National Suisse*, numéro du samedi 16 mai 1896, étant le plus complet et donnant la note juste, nous nous plaçons à le reproduire intégralement; il terminera dignement cette brochure qui répond tout-à-fait par son contenu au désir exprimé par les membres de la Communauté, lors de la dernière assemblée générale de mai 1896.

UNE INAUGURATION

(Compte-rendu du *National Suisse*)

Le voyageur qui s'arrête pour la première fois à La Chaux-de-Fonds n'éprouve aucune espèce d'enthousiasme à l'aspect de notre gare, que nulle cité ne nous a jamais enviée. Mais cette impression peu favorable ne tarde pas à se dissiper. Un simple coup d'œil sur la rue Léopold Robert et les quartiers avoisinants lui suffit pour se convaincre qu'il ne faut pas juger de l'œuvre par sa préface et que notre localité n'a plus du village que le nom. Il admire toute une lignée de maisons qui ne dépareraient point les rues d'une capitale, et remarque, à droite de la rue transversale de l'Abeille, un peu au-dessous du collège de ce nom, un édifice aussi élégant qu'original. C'est la nouvelle synagogue, avec sa coupole polychrome, ses fenêtres aux formes variées et ses vitraux coloriés. Construite entièrement en pierres de taille, elle présente, malgré les lignes peu sévères de son architecture et ses dimensions restreintes, un aspect vraiment monumental. On sent que c'est l'œuvre d'un artiste de talent, dont l'imagination nous paraîtrait parfois un peu fantaisiste, si elle n'était pas tempérée par un goût très sûr et très délicat.

La Communauté israélite de La Chaux-de-Fonds a le droit d'être fière d'avoir doté notre ville d'un édifice aussi remarquable. Aussi avait-elle tenu à en célébrer dignement l'inauguration.

Mercredi 13 mai (1^{er} Sivvan 5656), à deux heures de l'après-midi, avait lieu la cérémonie religieuse.

La synagogue, qui sera suffisante en temps ordinaire pour les besoins de la Communauté, puisqu'elle peut contenir 400 à 500 personnes assises, est absolument comble.

A la place d'honneur sont les invités officiels, parmi lesquels nous remarquons MM. John Clerc, conseiller d'état, délégué du gouvernement du canton de Neuchâtel; Ed. Perrochet, président et D^r Aug. Pettavel, vice-président du Grand Conseil; Paul Mosimann, président du Conseil Communal de La Chaux-de-Fonds et tous les membres de ce conseil; Jules Breitmeyer, président, et les membres du bureau du Conseil Général; Arnold Robert, député au Conseil des États; Jules Calame-Colin, conseiller national; Numa Droz-Matile, préfet; F.-A. Delachaux, président du tribunal de district; E.-A. Bolle, juge de paix; W. Bech, président de la Commission scolaire, etc. MM. les ecclésiastiques des différentes Eglises protestantes et catholiques de notre ville, à l'exception du curé catholique romain, assistent également à la cérémonie, qui est des plus solennelles. Elle s'ouvre par l'entrée, aux sons d'une marche triomphale pour orgue jouée par M^{lle} Alice Gentil, du cortège avec les Livres de la Loi. MM. les rabbins et ministres-officiants, revêtus de leurs habits sacerdotaux, marchent en tête, puis viennent quelques notables de la Communauté. Chaque participant au cortège porte un des rouleaux de parchemins où sont inscrits les textes sacrés.

Un chœur mixte de circonstance, habilement dirigé par M. Séb. Mayr, entonne un chant hébraïque. Les

voix sont pures et bien exercées, la musique harmonieuse. Disons d'abord, pour n'avoir pas à y revenir, que la musique a joué un grand rôle dans la cérémonie. A côté de ces deux morceaux d'orgue, un excellent petit orchestre a interprété la *Prière de Moïse*, de Rossini, et le chœur s'est fait entendre à quatre reprises différentes. Enfin, nous avons eu la bonne fortune d'entendre M. V. Heymann, premier ministre-officiant de Strasbourg, un baryton à la voix puissante et bien timbrée, qui a produit une profonde impression sur son auditoire.

La série des discours est ouverte par M. Michel Bloch, vice-président de la Communauté qui, après avoir souhaité cordialement la bienvenue aux invités, a fait rapidement l'historique de la synagogue. Depuis de longues années déjà, l'ancien lieu de culte, inauguré en 1863, était devenu insuffisant. De grands efforts furent tentés par la Communauté dans le but d'arriver à la construction d'un nouvel édifice et, il y a quelques années, un concours fut ouvert entre les architectes suisses. Le projet de M. Schaltenbrand, architecte à La Chaux-de-Fonds, fut classé en premier rang, mais on décida de bâtir d'après les plans de M. Kuder, de Zurich, et la première pierre de l'édifice fut posée le 28 juin 1894. M. Gustave Clerc, de notre ville, fut chargé de diriger la construction, tâche dont il s'est acquitté avec autant de conscience que de talent. La décoration intérieure, qui est en tous points digne d'éloges, est également l'œuvre de M. Clerc. Aux noms des architectes, M. Michel Bloch associe dans son allocution tous ceux des entrepreneurs et ouvriers qui ont travaillé à l'édification du

nouveau temple et fait remarquer à ce propos que tous sont des chrétiens, sauf le peintre chargé des inscriptions en langue hébraïque. Les industriels et les fournisseurs de notre ville et de notre pays ont été largement favorisés. On n'a fait appel à l'étranger, lorsque c'était absolument nécessaire. En terminant son discours, conçu en termes choisis et élevés, l'orateur place le nouveau bâtiment sous la sauvegarde et la protection des autorités communales et cantonales.

Le sermon d'inauguration est prononcé par M. Wolff, rabbin de la Communauté. Résumer ce morceau de belle et solide éloquence serait nécessairement en amoindrir la portée. Nous ne saurions pas davantage rendre compte des excellentes et substantielles allocutions de MM. Wertheimer et Auscher, Grands-Rabbins de Genève et de Besançon. Ce que nous pouvons et devons dire ici, c'est que les trois honorables ecclésiastiques ont fait preuve d'une élévation de vues et d'une largeur d'idées peu communes. S'adressant à un auditoire composé d'hommes aux convictions et aux idées les plus diverses, ils ont su parler au cœur et à l'âme de chacun. M. Auscher, qui a exposé avec une éloquence et une clarté remarquables les dogmes qui sont à la base de la religion juive, a été particulièrement écouté.

Il est près de cinq heures lorsque prend fin cette importante cérémonie.

Avant de quitter la synagogue, admirons-en un instant l'architecture intérieure, qui est absolument digne de l'extérieur. La coupole, très élevée, repose sur quatre piliers massifs de marbre de Soleure qui supportent d'élégantes galeries. Dans la décoration

des murs et des voûtes, milles couleurs s'harmonisent heureusement avec les teintes des vitraux. Ici et là sont des inscriptions françaises ou hébraïques. La paroi du fond contre laquelle sont placés l'harmonium, la chaire et le magnifique rideau brodé d'or et enrichi de pierreries qui cache les Livres de la Loi est d'un puissant effet décoratif.

A l'issue du service religieux, des voitures attendent les invités pour les conduire au Stand des Armes-Réunies, où sera servi le banquet d'inauguration, qui compte près de 350 couverts.

La grande salle du Stand est splendidement décorée. Sur la scène, derrière des massifs de verdure et de fleurs, se cache l'excellent orchestre Alessandro, de Genève, qui donne au cours de la soirée un concert dont le programme est des mieux composés. A noter des œuvres de Wagner, de Grieg, de Massenet, de Liszt, etc., et un numéro inédit : la *Marche d'inauguration*, de M. Aug. Blum, écrite avec beaucoup de verve.

Bientôt toutes les places sont envahies, et c'est, autour des tables, une animation indescriptible. On remarque un grand nombre de charmantes convives, dont les ravissantes toilettes rompent agréablement la série monotone des habits noirs officiels. Tandis que les gourmets apprécient un menu de choix, d'excellentes paroles sont prononcées. M. Maurice Blum, chargé de remplir les fonctions de major de table, met dans l'accomplissement de sa tâche beaucoup d'entrain et une bonne grâce excessive. Il donne d'abord la parole à M. Alphonse Braunschweig, qui souhaite éloquemment la bienvenue aux hôtes et spé-

cialement aux autorités; l'orateur termine son discours, empreint d'un beau souffle patriotique, en poussant un triple vivat: à la Confédération suisse, au canton de Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds, — et l'orchestre joue l'hymne national suisse, accompagné par le chant de l'auditoire.

La place nous fait défaut pour reproduire les deux discours officiels prononcés par MM. Paul Mosimann, président du Conseil Communal, et John Clerc, conseiller d'Etat, qui se sont faits les interprètes des sentiments de tolérance dont nos populations sont animées et ont félicité la Communauté d'avoir donné à La Chaux-de-Fonds un monument qui contribue grandement à l'embellir. Inutile de dire que MM. Mosimann et Clerc ont été vigoureusement applaudis.

Nous nous contenterons également de mentionner l'allocution de M. J. Breitmeyer et le petit toast aux dames de M. Georges Leuba, ainsi qu'un discours de M. Isaac Ditisheim.

Des chants de M^{lle} Eva Dreyfus de Bienne et de M. V. Heymann ont agrémenté cette belle fête.

Ajoutons enfin, sans avoir pour autant la prétention de rien oublier, que M. le major de table a donné lecture de plusieurs lettres et télégrammes, entre autres de MM. Zadoc Kahn, Grand-Rabbin de France et Arnold Grosjean, vice-président du Conseil Général de La Chaux-de-Fonds.

Un bal fort brillant a terminé la soirée, qui s'est prolongée bien avant dans la nuit.

En somme, fête absolument réussie, dont les orga-

nisateurs peuvent être remerciés et félicités sans réserves.

Hier, jeudi, une grande kermesse a eu lieu au Stand au profit d'œuvres locales de bienfaisance. C'était particulièrement la fête des enfants, des petits, qui se sont royalement amusés. La recette a été fort belle, de sorte que les pauvres garderont, eux aussi, un bon souvenir de l'inauguration de la nouvelle synagogue de la Communauté israélite de La Chaux-de-Fonds.



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Notice historique sur la Communauté israélite de La Chaux-de-Fonds	7
Description de la nouvelle synagogue	37
Discours d'adieux à la synagogue de la rue de la Serre . .	45
Cérémonie religieuse d'inauguration du nouveau temple	
Programme	57
Discours de M. Michel Bloch, vice-président de la Communauté	59
Sermon de M. Jules Wolff, Rabbin de la Communauté . .	68
Allocution de M. J. Auschor, Grand-Rabbin de Besançon .	85
Prière par M. Jules Wolff, Rabbin de la Communauté. . .	96
Banquet d'inauguration	
Poésie composée par M ^{lle} H. D.	100
Discours de MM. Maurice Blum, président du comité des fêtes	102
Alphonse Braunschweig, caissier de la Communauté	104
Paul Mosimann, président du Conseil Communal	108
John Clerc, président du Conseil d'Etat	110
Poésie allemande composée par M. B. Schmiedhcini, pasteur	114
Discours de M. Isaac Ditisheim, membre du comité de la Communauté	116
Une Inauguration, compte-rendu du <i>National Suisse</i>	119

